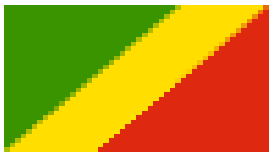

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

RAPPORT NATIONAL DES PROGRES VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

draft du 29 mars

mars 2010

AVANT PROPOS

Voilà déjà six ans que la République du Congo a élaboré et publié son 1er Rapport national sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement. L'exercice avait permis de réaliser le consensus autour des actions à prendre pour accélérer les progrès vers l'atteinte des OMDs, malgré la situation délicate dans laquelle était le pays. En effet, les stigmates des conflits que le pays avait connus étaient encore visibles, le dialogue avec la communauté internationale était seulement en cours de revitalisation, et la dette extérieure constituait encore un fardeau insupportable. Malgré ce contexte défavorable, la volonté politique du Président de la république, M. Denis Sassou Nguesso, d'œuvrer pour la réalisation des nobles idéaux contenus dans la Déclaration du Millénaire était manifeste.

Depuis 2004, le Congo a fait de réels progrès. La paix est devenue aujourd'hui une réalité. La démocratie congolaise s'enracine chaque jour davantage avec les différents scrutins organisés depuis lors dans la paix et la quiétude. Le contexte économique s'est nettement amélioré grâce aux efforts entrepris pour la mise en œuvre de réformes audacieuses. C'est ainsi qu'en janvier de cette année 2010, notre pays a atteint le point d'achèvement à l'Initiative PPTE, permettant de nous libérer de 1,9 milliard de dollars US de dette extérieure. Notre pays dispose à présent d'un code de passation des marchés publics qui permettra d'améliorer de manière considérable la qualité de la dépense publique. Nous avons entrepris l'élaboration de Cadres de Dépenses à Moyen terme (CDMT) afin de rationnaliser notre programmation budgétaire et financière.

Mais nous sommes conscients que malgré ces avancées, notre pays est loin d'atteindre les Objectifs Millénaire pour le Développement à l'échéance 2015. Le présent Rapport nous a donné l'opportunité d'examiner en détail les goulots d'étranglement qui ont contrarié nos efforts et les défis que nous devons relever. C'est partant de ces constats sans complaisance que le gouvernement a pris les engagements contenus dans ce Rapport.

Le Congo mettra tout en œuvre, utilisant les ressources financières et humaines dont il dispose et comptant sur la coopération internationale, pour opérer les transformations structurelles, organisationnelles et opérationnelles nécessaires pour atteindre les OMDs en 2015. C'est le pari que le Gouvernement de la République prend envers le peuple congolais. La voie est déjà balisée à travers le Programme du Président de la République, le Chemin d'Avenir.

A cette tâche exaltante d'amélioration des conditions de vie de nos compatriotes que ce Rapport est destiné. Nous appelons l'ensemble des forces vives de notre pays à se joindre au Gouvernement et au Président de la République pour la mener à bien.

M. Pierre MOUSSA

Coordonnateur du Pôle Economique

Ministre d'Etat

Ministre de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration

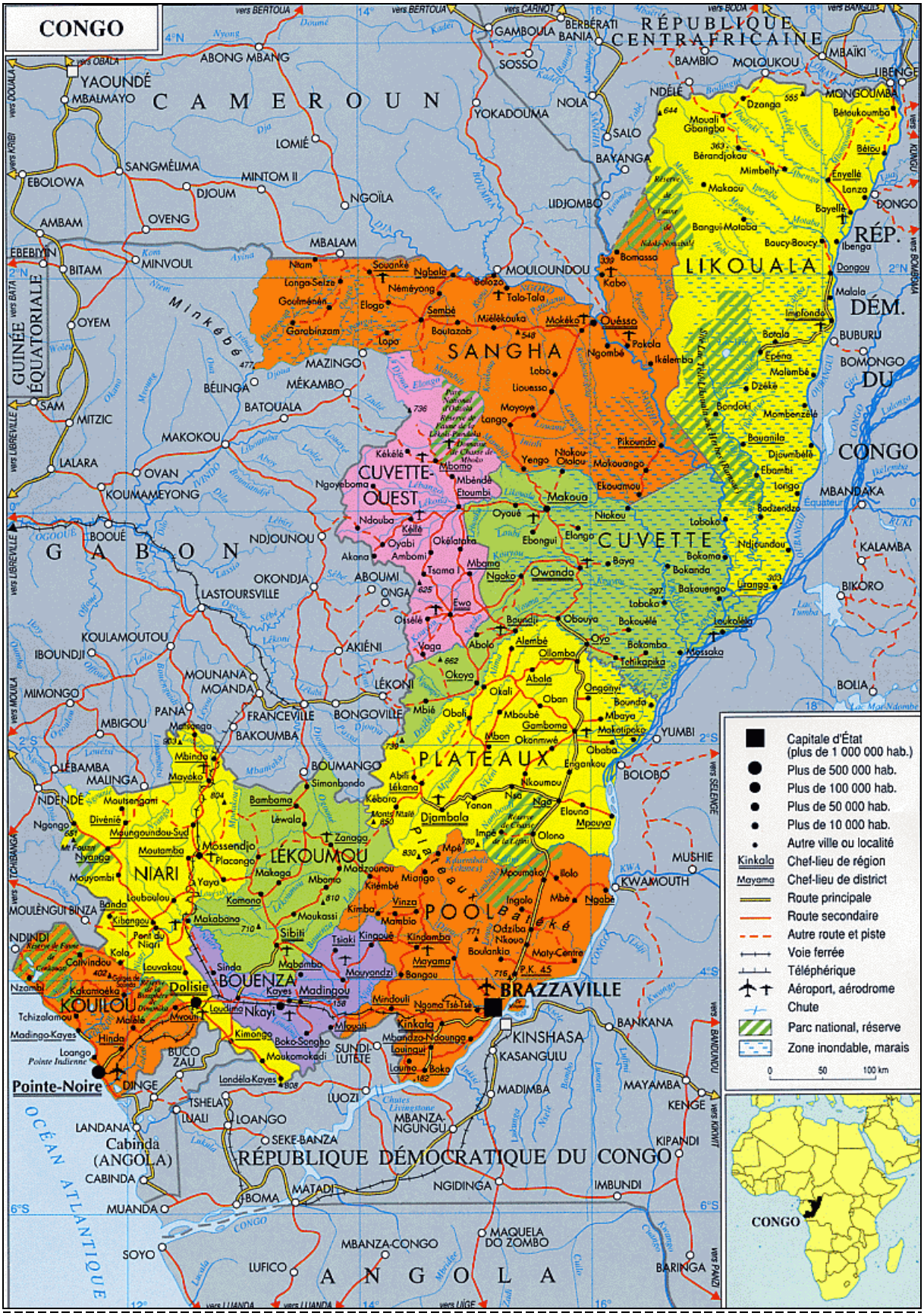
CONGO
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
CAMEROUN
GABON
GUINÉE ÉQUATORIALE
RÉP. DÉM. DU CONGO
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
ANGOLA
OCÉAN ATLANTIQUE
LIKOUALA
SANGHA
CUVETTE-OUEST
CUVETTE
PLATEAUX
POOL
BOUENZA
LÉKOUMOU
NIARI
KOUILOU
BRAZZAVILLE
Pointe-Noire
Capitale d'État (plus de 1 000 000 hab.)
Plus de 500 000 hab.
Plus de 100 000 hab.
Plus de 50 000 hab.
Plus de 10 000 hab.
Autre ville ou localité
Chef-lieu de région
Chef-lieu de district
Route principale
Route secondaire
Autre route et piste
Voie ferrée
Téléphérique
Aéroport, aérodrome
Chute
Parc national, réserve
Zone inondable, marais
0 50 100 km
CONGO

0. INTRODUCTION

La République du Congo est un pays d'Afrique Centrale, à cheval sur l'Equateur et s'étend sur une superficie de 324.000 km2 pour une population de 3,6 millions d'habitants, avec un taux d'accroissement naturel de % l'an, selon les données provisoires du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006. Le pays est entouré par le Gabon et l'Océan Atlantique (le pays a une façade maritime de 170 Km et un port autonome en eau profonde), le Cameroun et la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et l'Angola. Le réseau hydrographique du Congo, qui est composé de deux versants, celui du fleuve Congo et Kouilou, est l'un des plus denses d'Afrique. Le pays est compté parmi les plus boisés du continent ; 65 % de la superficie est couverte de forêts denses et le reste de savane. Le Congo dispose de beaucoup de ressources naturelles dont le pétrole et le bois.

Le présent rapport est le résultat d'une collaboration intense et fructueuse entre les cadres de l'administration publique, réunis au sein d'une équipe technique mise en place par le Directeur Général du Plan et du Développement du Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration, d'une part et divers autres partenaires d'autre part. Ces partenaires sont les représentants des Organisations de la Société Civile associés à la phase d'examen technique du rapport, l'Equipe de pays des nations unies intimement associée dès le début du processus, les autres partenaires au développement du Congo qui ont participé à la validation du document, et les parlementaires congolais.

Le rapport a été élaboré par l'équipe technique nationale appuyée par les fonctionnaires des agences du SNU et de l'équipe d'appui aux OMDs du Centre régional du PNUD à Dakar, sous le leadership du Directeur Général du Plan et du Développement et du Conseiller Technique du Président de la République chargé du dossier Système des Nations Unies.

Le principe de la participation qui a présidé à l'élaboration du 1er Rapport national du Congo sur les OMDs en 2004 a été respecté et même renforcé, malgré les délais très courts. Cette participation a été notamment recherchée et obtenue pour l'appréciation des goulots d'étranglement qui ont nuit à une avancée rapide du pays vers l'atteinte des OMDs et pour les recommandations en vue de mettre le pays sur la voie d'un progrès accélérée, en élucidant les moyens à mettre en œuvre pour tirer le meilleur avantage des ressources importantes dont dispose le pays.

Le DSRP qui doit être actualisé au cours de cette année 2010 aura ainsi des axes pertinents d'actions, issus des engagements pris par le Gouvernement et inscrits dans le présent rapport, à mettre en œuvre pour accélérer les progrès vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon des cinq années à venir.

1. CONTEXTE SOCIO POLITIQUE ET ECONOMIQUE

Les plus hautes autorités du Congo ont adhéré à la Déclaration du Millénaire de septembre 2000 au moment où le pays sortait d'une décennie de conflits armés qui ont pratiquement réduit à néant les efforts de développement entrepris depuis l'indépendante jusqu'à la fin des années 90.

Les infrastructures socio-économiques ont été en grande partie détruites et les indicateurs du développement humain ont chuté pour revenir à leur niveau de la fin des années 80.

C'est à partir de ce niveau très bas que le gouvernement a commencé l'œuvre de reconstruction nationale. Les efforts se sont tout d'abord concentrés sur la pacification du pays et la mise en œuvre des réformes. Celles-ci ont porté sur : i) la gestion des finances publiques, notamment la mise en œuvre des actions prioritaires prévues dans le Plan d'Amélioration Gouvernemental de la gestion des Finances Publiques (PAGGFP) ; ii) l'adoption et la mise en œuvre du cadre réglementaire sur la passation des marchés publics (le code des marchés publics) ; iii) l'adoption et la mise en œuvre du plan d'action sur le renforcement du système de gestion des investissements publics ; iv) la mise en œuvre d'une gouvernance pétrolière plus transparente (audits de la SNPC, renforcement du système de commercialisation du pétrole congolais, déclarations d'intérêts des cadres dirigeants de la SNPC, etc) ; v) l'adoption et la mise en œuvre de l'étude diagnostique sur la gouvernance et son plan d'action, y compris le renforcement des structures engagées dans la lutte contre la corruption.

L'objectif recherché par la mise en œuvre de ces réformes était de permettre au pays d'utiliser au mieux ses ressources et de le libérer du fardeau de la dette. Ces efforts ont produit des résultats conséquents, puisqu'en mars 2006, le Congo a atteint le point de décision à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), et que les données relatives à l'exploitation pétrolière commençaient à être mises sur la place publique. En matière de finances publiques, les autorités ont commencé à prendre des mesures de prudence dans les dépenses, en même temps que les allocations budgétaires pour les investissements publics dans les secteurs des infrastructures socio-économiques de base et les secteurs sociaux augmentaient, suite à la meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Grâce à l'assainissement progressif du cadre macroéconomique et aux investissements publics réalisés, mais surtout grâce à la bonne tenue sur toute la période du cours du pétrole qui est le principal produit d'exportation du pays, le Congo a connu au cours des dix dernières années une croissance relativement forte. En effet, de 2000 à 2004, le PIB réel a crû en moyenne annuelle de 4,2 % (soit assez légèrement au dessus du taux d'accroissement de la population qui est de 2,9 % l'an). Entre 2005 et 2009, la croissance moyenne annuelle a été d'environ un point plus élevée que dans la période précédente (5,1 %). Le grand handicap du Congo est que cette croissance influe très peu sur la réduction de la pauvreté, à cause de la redistribution inégalitaire des fruits de cette croissance, notamment du fait qu'elle n'est pas suffisamment focalisée sur les pauvres.

L'amélioration de la gouvernance dans la gestion des ressources publiques à travers la mise en œuvre du programme des réformes conclues entre le Gouvernement et les IBW a permis au Congo d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE en janvier 2010. L'encours de la dette extérieure du pays qui est revenu à 1955 milliards de FCFA (environ 40 % du PIB) en 2008, devrait retomber encore plus bas quand tous les allègements et annulations auront été réalisés. Le Congo se retrouverait ainsi dans une situation beaucoup plus favorable pour l'accélération des progrès vers l'atteinte des OMDs, ce qui n'a pas été le cas au cours de la décennie écoulée.

En effet en plus de la réduction du poids de la dette, la paix et la stabilité sont à présent assurées, la gouvernance de certains secteurs et domaines clés tels que les finances publiques, le secteur

pétrolier et forestier, le système des investissements publics, le système de passation des marchés publics, etc, est en nette amélioration. Il suffit que certains goulots d'étranglement qui ont contrarié les progrès vers l'atteinte des OMDs au cours de la décennie écoulée soient maitrisés et les décisions en matière de programmation, budgétisation et suivi, rigoureusement mises en œuvre pour que le Congo puisse atteindre la plupart de ses objectifs à l'horizon 2015.

L'objectif 1 d'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim a quelque peu bénéficié de la croissance forte qui a permis d'augmenter le revenu par tête. La proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté national est revenue d'environ 70 % en 1990 à 50,7 % en 2005, date de la dernière donnée disponible. Mais la forte inégalité des revenus et la trop faible place qu'occupe le secteur non pétrolier dans l'économie nationale ont limité les effets de cette croissance sur la réduction de la pauvreté. Dans le domaine de l'emploi, malgré l'indisponibilité des données, le chômage est une réelle préoccupation pour le Congo, maintes fois mis à l'index par le Président de la République, notamment le chômage des jeunes. Dans le domaine de la faim, les progrès dans l'agriculture ont été longtemps négligeables, rendant le pays très dépendant de l'extérieur pour son alimentation.

L'objectif 2 de l'accès à l'éducation primaire universel est à portée de main pour le Congo et aurait déjà été atteint si le pays n'avait pas connu les crises des années 90. Malheureusement, ceux-ci ont détruit les infrastructures existantes et désorganisé le système éducatif. Le Gouvernement s'est engagé depuis 2003 dans un vaste programme de réhabilitation et de construction des infrastructures scolaires avec l'appui de la Banque Mondiale qui a permis de retrouver les niveaux connus avant les crises. Par ailleurs, une politique volontariste de gratuité de l'école primaire, de mise à disposition de matériels didactiques a été menée. Au total, le pays pourra atteindre l'objectif, mais la question de l'accès à l'éducation des populations autochtones est encore à résoudre.

L'objectif 3 de la promotion du sexe et de l'autonomisation des femmes est l'un de ceux pour lequel le Congo doit faire encore beaucoup d'efforts. Malgré l'amélioration du cadre juridique et l'appui multiforme des partenaires au développement et l'engagement des organisations de la société civile œuvrant pour la promotion de la femme, les pesanteurs sociales, la non opérationnalisation d'une politique globale en la matière, l'inexistence d'engagements vérifiables ont considérablement limité les progrès au cours de la décennie écoulée. Une inflexion conséquente doit être apportée pour que la question du genre trouve au Congo la place qui lui revient et pour que l'objectif ne soit pas définitivement compromis.

L'objectif 4 de réduction de la moralité infantile, au titre que les trois autres liés à la santé, à savoir la santé infantile, maternelle et le paludisme notamment font l'objet d'une très grande préoccupation pour les autorités. En effet, malgré les efforts entrepris par le Gouvernement en matière de construction et de réhabilitation de centres de santé, de mise à disposition de médicaments à moindre coût, de prise en charge complète de certaines catégories de populations telles que les enfants de moins de 15 ans pour le paludisme ou les femmes enceintes, la distribution gratuite des moustiquaires imprégnées d'insecticides, la gratuité d'accès aux ARV pour les malades du SIDA, les progrès sont quasi insignifiants. La très faible performance du système de santé, malgré les efforts du gouvernement pour en améliorer l'efficacité, la faible

qualité des prestations de services ont annihilé les efforts entrepris. Une réflexion en profondeur devrait être conduite sur le système de santé congolais. Ceci est un préalable pour tout progrès notable dans les quatre objectifs.

L'objectif 7 de la gestion durable de l'environnement a eu une attention soutenue du Gouvernement au cours de la décennie écoulée, à cause de la place particulière du Congo pour l'environnement mondial. Cette attention a toutefois eu des effets limités du fait d'un cadre institutionnel peu opérationnel pour la prise en charge de manière intégrée des problèmes environnementaux. Les différentes communications nationales sur la biodiversité, les changements climatiques ont permis d'élever le niveau de conscience des acteurs nationaux, mais les principes du développement durable ne sont pas encore pleinement intégrés dans tous les programmes et projets de développement. Plus préoccupant sont les objectifs liés à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Les efforts en cours doivent être accentués aussi bien du point de vue de l'accès que de l'équité pour que cet objectif soit réalisable.

Le Congo a tiré un avantage certain du partenariat mondial dans le domaine de la gestion de la dette extérieure. C'est ainsi qu'après avoir accédé au point de décision à l'initiative PPTE en mars 2006, le pays vient d'atteindre le point d'achèvement en janvier 2010. Le stock de la dette extérieure du Congo connaît ainsi une réduction sensible, libérant des ressources pouvant être utilisées aux fins de réduction de la pauvreté.

De plus, le Gouvernement s'attèle à la mise en place des politiques d'industrialisation pour la réduction de la pauvreté et la création des richesses nationales en s'inspirant des grandes lignes du Programme Intégré de Relance Industrielle qui vise à améliorer la performance du secteur industriel en se concentrant sur deux filières clefs – les industries agroalimentaires et la filière bois et produits dérivés du bois – et en prenant en compte les capacités très limitées des institutions d'appui au développement du secteur privé, surtout pour le développement des PME/PMI.

En revanche, l'aide publique au développement reçue par le Congo est faible. Le pays n'a pas mis en place une politique nationale d'aide et n'a adhéré à la déclaration de Paris qu'en 2009. La situation est cependant maintenant favorable pour des actions plus agressives d'attraction de l'aide dont le pays a grand besoin, malgré sa position de pays à revenus intermédiaires.

2. SITUATION, TENDANCES, INEGALITE ET DEFIS POUR LE PROGRES VERS LA REALISATION DES OMD

Objectif 1 : Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1.A *: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de personnes dont le revenu est inférieur à un dollar par jour*

Indicateurs :

1.1 Proportion de la population sous $1 (PPP) par jour
1.2 Taux de déficit dans la Pauvreté
1.3 Part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale

Situation, tendances, inégalités et facteurs explicatifs

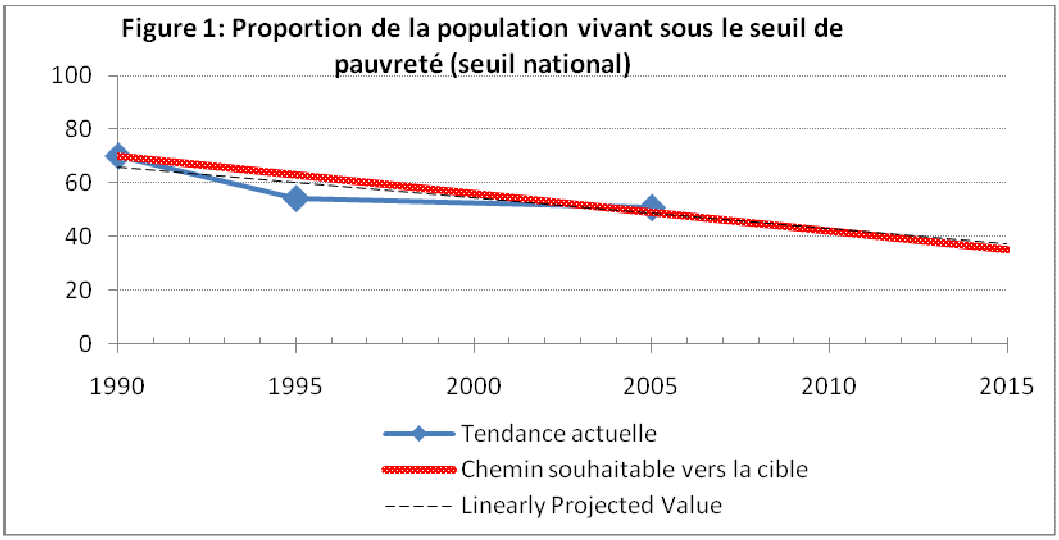

Selon les données de l'enquête la plus récente sur les conditions de vie des ménages (Enquête Congolaise auprès des Ménages, ECOM 2005), la population du Congo vivant en dessous du seuil de pauvreté a considérablement baissé, si l'on considère comme point de départ la situation de 1990. Au niveau national, l'incidence de la pauvreté est passée de 70% en 1990 à 50,7% en 2005. C'est dire que plus d'un Congolais sur deux vit en dessous du seuil de pauvreté fixé pour cette enquête à 544,4 FCFA par personne adulte et par jour.

L'analyse approfondie des résultats de l'ECOM de 2005, montre des disparités importantes en matière de pauvreté. Selon une étude réalisée par la banque Africaine de Développement en 2007, l'indice d'inégalité de Gini calculé à partir des données de l'ECOM est de 0,43. Il apparaît que l'incidence de la pauvreté augmente à mesure qu'on s'éloigne des centres urbains, avec en milieu rural 64,8% (44,2% de la population) et semi urbain 67,4% (9,4% de la population), 58,4% dans les autres communes (6,8% de la population) et 42,3% à Brazzaville (24,2% de la population) et 33,5% à Pointe Noire (15,5% de la population).

Il est également observé d'importantes disparités par rapport au sexe. Ainsi, la pauvreté est plus importante pour les ménages dont le chef est une femme (58,2% contre 48,8% lorsque le chef de ménage est un homme). Cette situation s'expliquerait par le fait que les femmes disposent d'un capital humain plus faible.

Il convient de noter que depuis 2005, aucune enquête d'envergure nationale n'a été réalisée. Mais une récente étude (2008), entreprise par le Gouvernement avec l'appui de la Banque mondiale, a permis d'apprécier le niveau de pauvreté dans les deux principales villes du pays. Il en ressort que l'incidence de la pauvreté est de 31,5% et 35,3% respectivement à Brazzaville et à Pointe Noire, avec un seuil de pauvreté de 829 FCFA par personne adulte et par jour.

L'amélioration de l'incidence de la pauvreté constatée dès les années 2000 peut être imputable à la reprise des activités économiques dans le pays. En effet, après les conflits de la période 1997-

1999, le pays a retrouvé un climat d'apaisement suite aux accords conclus avec les rebellions qui ont permis de rétablir le trafic ferroviaire et les activités économique dans tout le pays. Cet apaisement a permis au pays de mettre en place un niveau minimum d'infrastructures de base nécessaire à l'amélioration des conditions de vie des populations et de créer les conditions d'un retour du pays au sein de la communauté internationale, à travers la mise en œuvre d'un Programme Intérimaire Post-conflit 2000-2002 qui aboutit à l'organisation des élections communales, législatives, sénatoriales et présidentielle à l'issue desquelles le pays s'est doté d'institutions démocratiques.

Les résultats de la mise en œuvre de ce programme, renforcé par la reprise de la coopération avec les institutions multilatérales ont permis au pays d'être admis à l'IPPTE. La mise en œuvre d'une Stratégie Intérimaire de Réduction de la Pauvreté (approuvée en décembre 2004 par le Conseil d'administration des Institutions de Breton-Woods) a permis au pays d'atteindre le point de décision de cette initiative en mars 2006.

Ainsi, sur le pan macroéconomique, la période 2000-2004 a été marquée par une relance progressive de la croissance économique avec un taux moyen estimé à 4%, qui s'est consolidé à 7,9% en 2005, du fait principalement de la conjoncture internationale favorable (hausse du cours du pétrole, augmentation de la production pétrolière).

Cible 1 B : *Atteindre le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif*

Indicateurs :

1.1 Taux de croissance du PIB par personne occupée

1.2 Ratio emploi/population

1.3 Proportion de la population occupée vivant avec moins de 1 $ par jour

1.4 Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée

Il y a très peu de données fiables et à couverture nationale relatives à l'emploi au Congo. Le taux de chômage aurait été de 33,5 % en 2004 et les données de l'ECOM fon état de …Selon cette enquête, le chômage affecte davantage les jeunes de 15 à 29 ans (33,1 %) que les personnes entre 30 et 49 ans (11,1 %). Le chômage frappe à peu près de la même manière les hommes (18,2 %) que les femmes (20,5 %) et est plutôt urbain (32,6 % et 31,5 % respectivement à Brazzaville et à Pointe Noire, contre 5,8 % en zone rurale). Mais ces données ne semblent pas traduire fidèlement le phénomène du chômage et du sous emploi au Congo.

Il n'y a pas de données plus récentes que celles de l'ECOM. Les informations fournies par l'ONEMO sont trop parcellaires et ne portent que sur les demandeurs d'emploi. L'étude réalisée par le Gouvernement avec l'appui de la Banque Mondiale donne tout de même quelques indications sur le niveau d'activité et le chômage à Brazzaville et à Pointe Noire en 2008, mais comme déjà indiqué, ces données ne sont pas comparables avec celles de l'ECOM. Il en ressort

que le taux de chômage des 15-64 ans est de 11,1 % à Brazzaville et de 10,4 % à Pointe Noire. Pour les jeunes (15-24 ans), ce taux est respectivement de 19,2 % et 17,2 % dans les deux villes.

***Cible 1.C**: Réduire de moitié entre 1990 et 2015, la proportion de personnes qui souffrent de la faim*

Indicateurs :

1.8 Prévalence des enfants à poids insuffisants de moins de 5 ans
1.9 Proportion de la population au dessous du niveau minimum de consommation de l'énergie alimentaire

Situation, tendances, inégalités et facteurs explicatifs

Malgré l'existence d'immenses espaces cultivables, des pâturages naturels abondants, des cours d'eau poissonneux, une façade maritime et des conditions climatiques favorables à la réalisation de deux cycles annuels d'agriculture pluviale, la situation alimentaire au Congo reste critique et le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche n'assure pas l'autosuffisance alimentaire de la population.

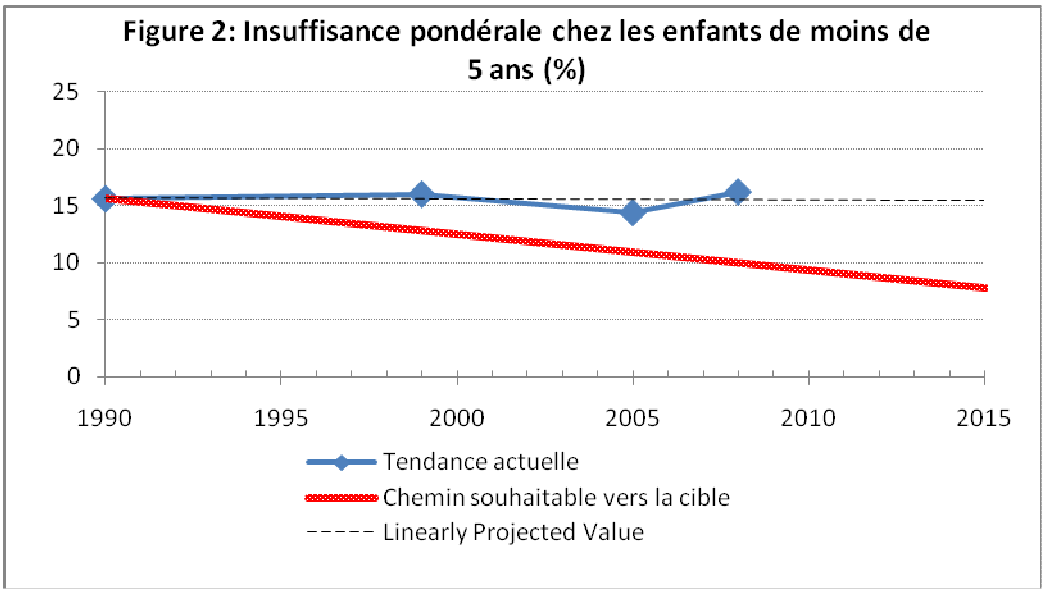

La malnutrition semble être manifeste dans les couches vulnérables de la population (enfant, femmes enceintes, personnes du troisième âge, ménage à bas revenu) et se traduit, selon les données de l'EDS 2005, par : (i) un faible poids à la naissance qui affecte 13,3% des nouveaux nés ; (ii) la malnutrition chronique pour 26% des enfants ; (ii) l'insuffisance pondérale pour 14,4% des enfants de moins de 5 ans (dont 11% forme modérée et 3% forme sévère) ; et (iii) l'insuffisance en fer et acide folique pour 70% des femmes enceintes.

Avec une situation de référence de 15,6% en 1990, la proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale est passée à 14,4% en 2005 (EDS). Selon le rapport de l'EDS, on note des disparités importantes du niveau de la prévalence en fonction des caractéristiques sociodémographiques. Ainsi, près d'un enfant sur cinq (18%) souffre d'insuffisance pondérale en milieu rural, contre 10% en milieu urbain. La prévalence varie également selon la région, la

proportion d'enfants atteint de cette forme de malnutrition est de 8% pour Pointe Noire, de 9% pour Brazzaville, de 13% dans le Nord et de 21% dans le Sud. Elle est aussi liée au niveau de bien-être des ménages, avec 19% des enfants présentant des insuffisances pondérales dans les ménages les plus pauvres, contre 5% dans les ménages les plus riches.

En 2008, les données issues d'une enquête réalisée conjointement par l'UNICEF et le Gouvernement sur l'état de santé des enfants de moins de 5 ans dans quelques départements du pays (Brazzaville, Pointe Noire, Bouenza, Pool, Plateaux et Likouala) montrent une augmentation de la prévalence de l'insuffisance pondérale des enfants, avec un taux estimé à 15,4%.

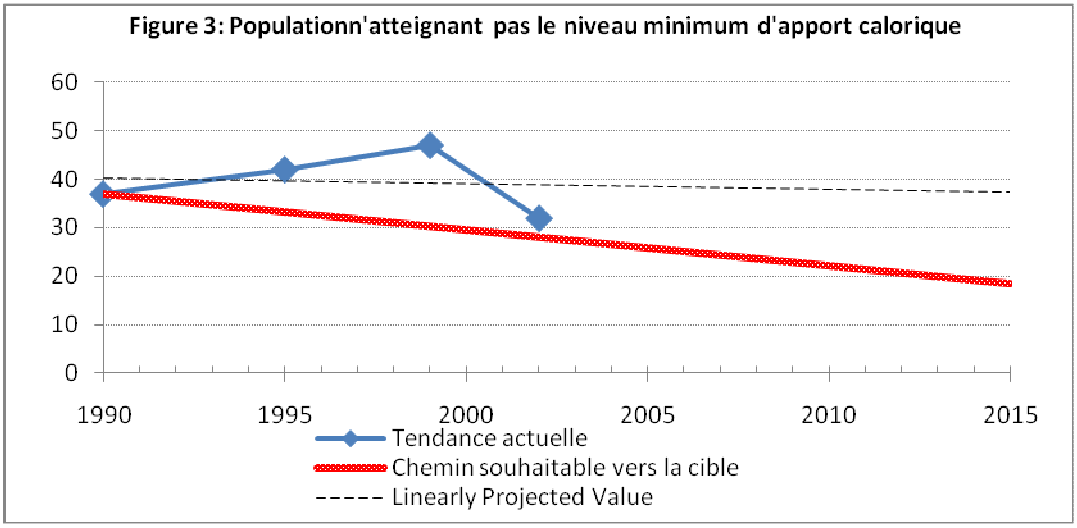

Selon les données disponibles, la proportion de personnes sous alimentées est passée de 37% en 1990 à 32% en 2002, après avoir atteint un pic de 47% en 1999, du fait des guerres répétitives qui ont entrainé un déplacement important de populations. Depuis quelques années cette tendance est à la baisse du fait du retour à la paix et à la reprise des activités économiques. Néanmoins, à ce jour, la production nationale n'assure pas les apports caloriques quotidiennes.

Les améliorations observées par rapport à la proportion de personnes souffrant de faim dans le pays au cours des années 2000 résultent essentiellement des interventions d'urgences et humanitaires du Gouvernement accompagné par la communauté internationale.

La lenteur des progrès en matière de lutte contre la faim et la malnutrition dans le pays est liée aux problèmes nutritionnels du Congo et qui ont pour nom : (i) l'insuffisance protéino-énergétique aggravée par les carences en nutriments spécifiques (fer, vitamines A, iode, etc.) ; (ii) la disponibilité alimentaire insuffisante du fait de la faible production agropastorale et halieutique locale ; (iii) l'absence d'une culture de conservation, de transformation et de stockage de vivres et la saisonnalité de l'offre en produits ; (iv) l'insuffisance des revenus pour acquérir les produits alimentaires importés dont les prix flambent du fait des crises alimentaires et énergétiques ; et (v) l'ignorance des questions nutritionnelles par les populations.

Au regard des tendances observées et des potentialités du pays, il apparaît que la cible de la réduction de la pauvreté pourrait être atteinte d'ici 2015 si les efforts en cours sont

renforcés et soutenus. En revanche, à moins d'efforts importants pour renverser la tendance actuelle, le pays ne pourra pas atteindre les cibles 2 et 3.

Il importe cependant d'insister sur le fait que le suivi des progrès nécessite l'existence d'un système national d'informations statistiques capable de générer les indicateurs indispensables.

Défis à relever pour assurer les progrès vers la réalisation de l'OMD 1

- Mise en place d'une politique nationale de promotion du développement rural ;
- Mise en œuvre de politiques de promotion d'une croissance pro pauvres et pourvoyeuse d'emploi et dont les fruits sont équitablement redistribués ;
- Elaboration et mise en œuvre d'une politique nationale de l'emploi ;
- Promotion d'un secteur privé national dynamique ;
- Promotion d'un secteur financier adapté aux besoins des pauvres par des structures de micro finance

Compte tenu des efforts déjà entrepris dans le passé, des résultats mitigés obtenus et compte tenu des défis ci-dessus mentionnés, le Gouvernement de la République du Congo s'engage à :

- ✓ ***Capitaliser les différents programmes nationaux de sécurité alimentaire mis en œuvre depuis plusieurs et Bâtir un programme global de promotion du secteur du développement rural, doté de ressources suffisantes pour sa mise en œuvre ;***
- ✓ ***Finaliser et Adopter dans les meilleurs délais la politique nationale de l'emploi en cours de formulation et commencer sa mise en œuvre au plus tard début 2011 ;***
- ✓ ***Prendre en compte de manière explicite la question de la redistribution équitable des fruits de la croissance dans le DSRP révisé.***

OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible 2 A : *Assurer qu'en 2015, les enfants partout, les garçons comme les filles, soient capables de compléter tout l'enseignement primaire de moitié*

Indicateurs :

2.1 Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire
2.2 Proportion des élèves commençant la première année et qui atteignent la dernière année du primaire
2.3 Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes

Situation, tendance, inégalités et facteurs explicatifs

Parti d'un niveau très appréciable (90,6%) en 1990, et après une baisse importantes, du fait des conflits que le pays a connu vers la fin des années 90, le taux net de scolarisation dans le primaire a entamé un redressement depuis 2005 (72%), pour atteindre 82% en 2008.

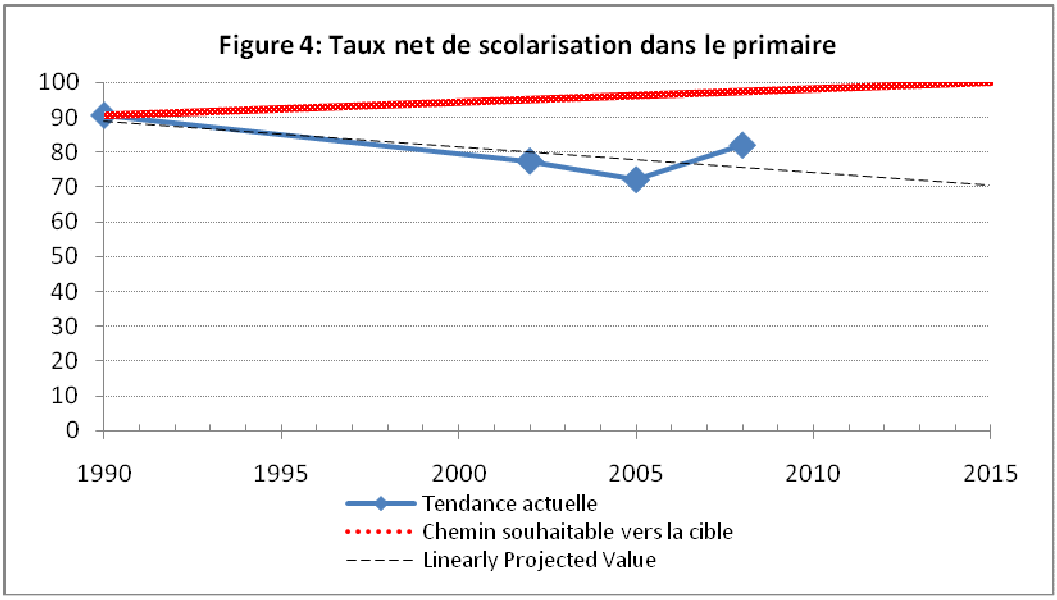

Le taux d'achèvement du primaire a également connu la même évolution. Ainsi, il est passé de 62,3% en 1990 à 77% en 2008, après avoir connu une forte baisse vers la fin des années 90.

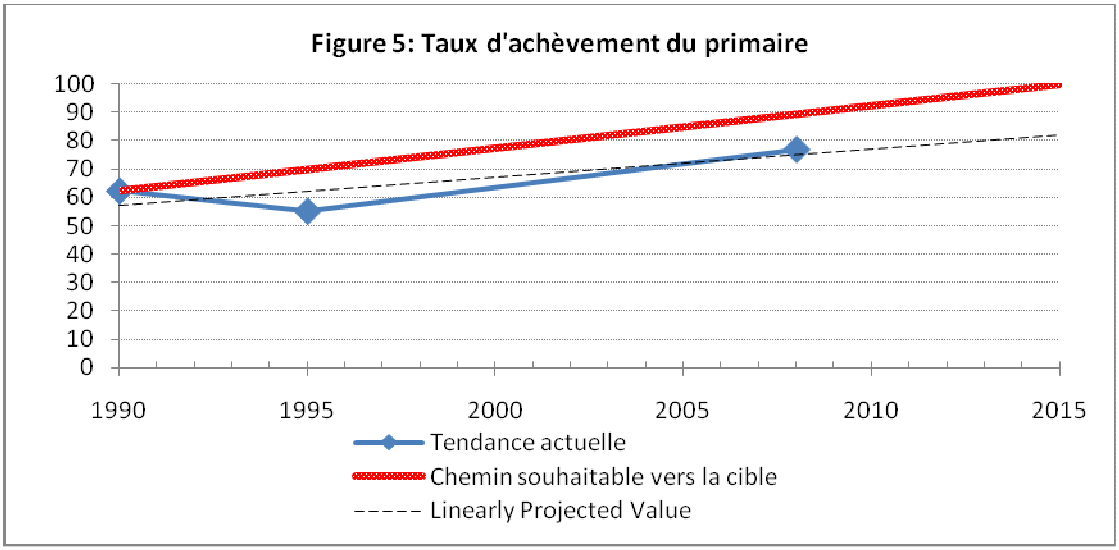

Dans le même temps, le taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes s'est dégradé de 92,5% en 1990 à 80,4% en 2008, résultant d'une conjonction de la baisse des taux de scolarisation et d'achèvement du primaire dans la décennie 1995-2005.

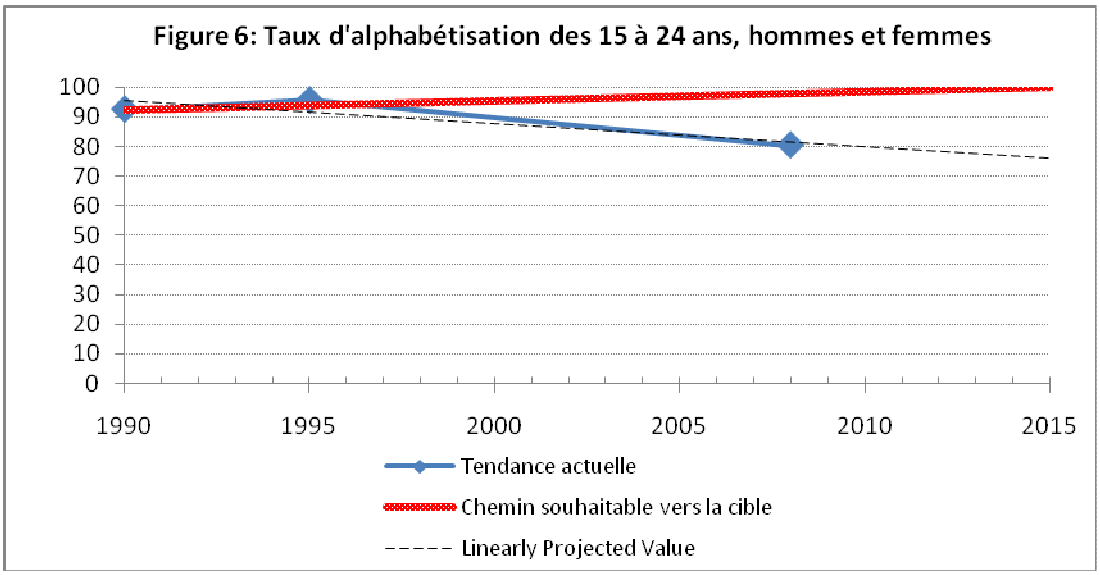

De façon générale, ces taux varient beaucoup selon les milieux de résidence et peu selon sexe des apprenants. A titre illustratif, les filles sont moins scolarisées que les garçons (indice de parité TBS fille/TBS garçon 0,89). Par ailleurs, l'analyse des taux bruts de scolarisation montre que les départements de Brazzaville, du Pool et des Plateaux présentent les taux les plus faibles du pays (estimés respectivement à 102 %, 104 % et 67 %). Le cas du Pool est singulier car le déficit par rapport à la moyenne nationale est important (44 points de pourcentage en moins) et s'explique en partie par la persistance de l'insécurité héritée des périodes de troubles que le pays a connues, et qui a dû retarder l'implantation de nouvelles infrastructures scolaires dans ce département.

En ce qui concerne l'achèvement du primaire, le département du Pool (33 %) demeure très loin derrière tous les autres départements, suivi du Niari (52 %) et des Plateaux (53 %). De plus, l'allocation des ressources, notamment le personnel, ne teint pas compte de la taille moyenne des établissements auxquels ils sont affectés, avec un niveau d'aléas en termes d'affectation du personnel au primaire évalué à 38%. Cette situation semble particulièrement préoccupante dans les départements de Brazzaville, de la Likouala, du Pool et de la Bouenza.

Les évolutions constatées au niveau des indicateurs dans le secteur de l'éducation au cours de la période 1995-2005, sont dues essentiellement aux effets néfastes des conflits que le pays a traversés dans les années 90. Mais depuis le début des années 2000, le Gouvernement a engagé des actions concrètes dans le secteur pour redynamiser le système éducatif congolais et pour garantir l'éducation primaire pour tous les enfants. Les actions menées ont porté sur : (i) la gratuité effective d'accès à l'éducation primaire ; (ii) la gratuité des manuels scolaires ; (iii) le recrutement de plus 6000 enseignants dans le primaire entre 2002 et 2008, soit une moyenne de plus de 1000 enseignants chaque année et un pic de 1800 recrutements pour l'a seule année 2008 ; (iv) la mise en œuvre du Programme de construction de plus de 581 nouvelles salle de classes et de dotation de plus de 11000 tables-bancs depuis 2005 ; et (v) la relance des activités d'alphabétisation des adultes et de l'éducation de base non formelle au niveau national.

On note que malgré des évolutions défavorables des indicateurs de l'éducation primaire et de l'alphabétisation dans décennie 1990-2000, les indicateurs sont à nouveau en

progrès et surtout que le Congo a le potentiel pour atteindre les différentes cibles de l'OMD 2.

Défis à relever pour assurer les progrès vers la réalisation de l'OMD 2

- la sous évaluation des besoins réels à couvrir ;
- une couverture insuffisante de certains groupes vulnérables ou marginalisés de la population ;
- une non effectivité pour tous de la gratuité de l'enseignement primaire ;
- une gestion insuffisamment efficace du système éducatif (encadrement pédagogique des enseignants, distribution équitable du personnel enseignant, des infrastructures et du matériel) qui en limite le rendement interne ;
- un système d'encadrement des analphabètes peu efficace.

Le Gouvernement de la République s'engage à :

- ✓ ***Faire une évaluation précise des besoins du secteur de l'enseignement primaire et Garantir leur couverture ;***
- ✓ ***Elaborer et Mettre en œuvre une politique adaptée à la promotion de l'éducation des populations autochtones, en prenant appui sur tous les outils mis en œuvre jusqu'à maintenant***
- ✓ ***Rendre efficace le système de statistiques scolaires***

OMD 3 : Promouvoir l'équité genre et l'autonomisation des femmes

Cible 3.A : *Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire, de préférence en 2005, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015*

Indicateurs :

3.1 Taux des filles et garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire
3.2 Part des femmes dans l'emploi salarié dans le secteur non- agricole
3.3 Proportion des sièges tenus par les femmes dans le parlement national

Situation, tendance, inégalités et facteurs explicatifs

Malgré l'adoption de plusieurs textes (Constitution, Loi électorale, etc.) consacrant l'égalité juridique de l'homme et de la femme et la ratification de la plupart des instruments internationaux ayant le même objet, la situation de la femme au Congo est caractérisée par des discriminations notoires au plan légal (droit fiscal, droit pénal, code de la famille, droits sociaux et économiques),

auxquelles s'ajoutent des inégalités de fait (lévirat, tabous alimentaires, rites de veuvage, successions, violences sexo spécifiques). La simple comparaison des Taux de scolarisation ne rend pas compte de toutes ces disparités.

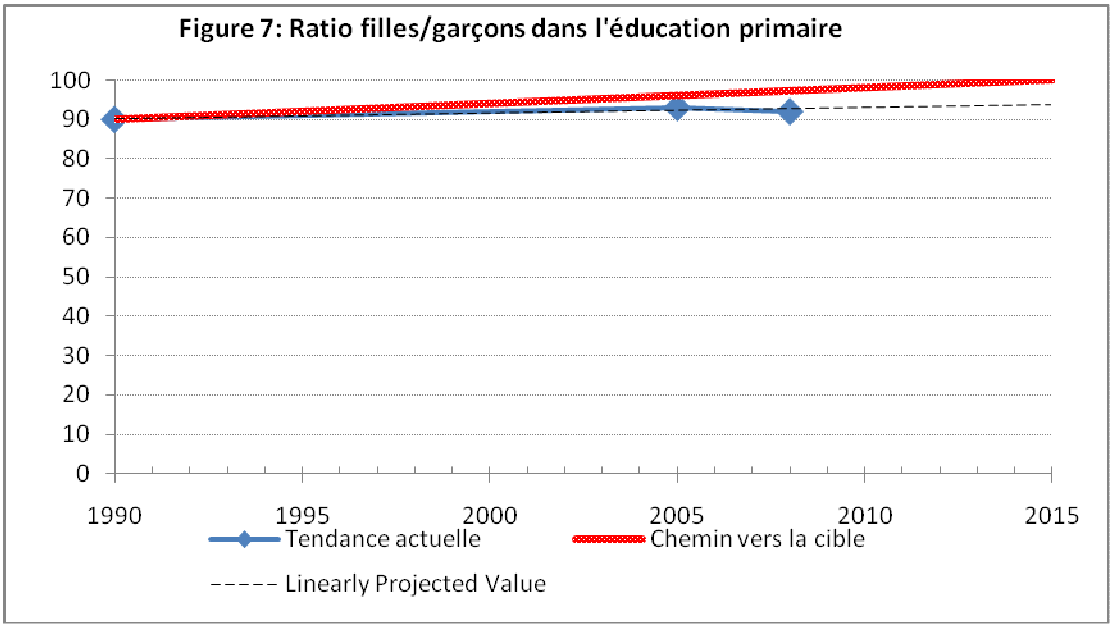

Au niveau du primaire, le ratio fille/garçon connait une évolution relativement stagnante depuis 1990. En effet, de 0,9 en 1990, ce ratio est passé à 0,93 en 2005 avant de baisser légèrement à 0,92 en 2008.

Concernant la participation des femmes au processus de prise de décision, il est noté une baisse tendancielle du nombre de sièges occupés par les femmes au parlement national. De 14% en 1990, la proportion de sièges occupés par les femmes a baissé à 12% en 2005 puis à 6% dans l'actuel parlement. Une étude sur la situation de représentation des femmes dans les autres institutions de la République réalisée en 2008 indique : 5 femmes sur 39 (12,8%) au Gouvernement, 4 sur 21 (9,5%) à la Cour Suprême, 6 sur 36 (16,7%) à la Haute Cour de justice, 1 sur 9 (11,1%) à la Cour Constitutionnelle ; 12% dans les conseils départementaux et municipaux.

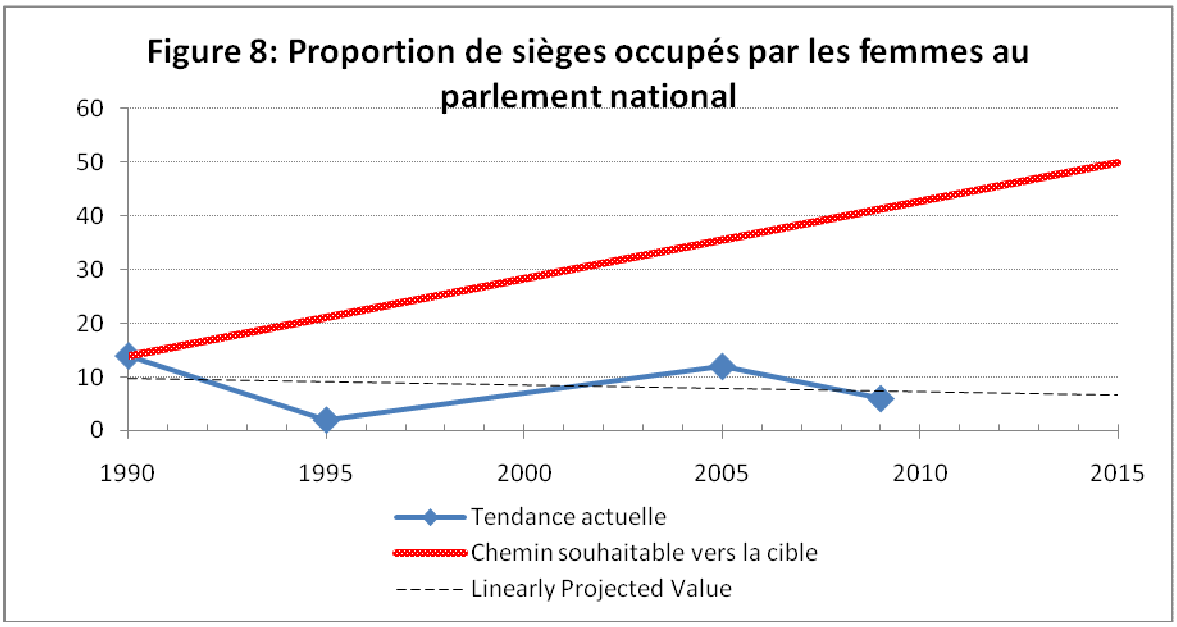

L'amélioration de la situation des femmes et l'appropriation de la dimension genre buttent à diverses contraintes dont notamment : (i) l'adoption récente d'une politique nationale du genre non encore opérationnelle (le Plan d'Action de la politique n'est pas encore formulé), ce qui ne permet pas une prise en compte effective de la dimenssion genre dans tous les programmes et projets publics ; (ii) le faible niveau d'instruction des femmes et leur faible représentation dans les sphères de décision ; (iii) la persistence des actes de violence impunis à l'égard des femmes ; (iv) le poids de us et coutumes rétrogrades dû à la méconnaissance par les femmes de leurs droits ; et (v) le faible accès des femmes aux ressources et moyens de production.

Le pays n'a pas pu réaliser la première partie de la cible de cet objectif qui demande la parité dans l'enseignement primaire et secondaire pour 2005. La projection des tendances actuelles laisse à penser que l'objectif ne sera pas atteint pour 2015 pour ce qui est du secondaire notamment, puisque les actions spécifiques d'inscription des filles et de leur maintien dans le système scolaire ne sont pas prises (surtout dans le secondaire). Au total, l'équité du genre et l'autonomisation des femmes ne peuvent pas être garantie avant 2015.

<u>OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</u>

Cible 4.A : Réduire de deux- tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans

Indicateurs :

4.1 Taux de mortalité des moins de cinq ans
4.2 Taux de mortalité infantile
4.3 Proportion des enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole

Situation, tendance, inégalités et facteurs explicatifs

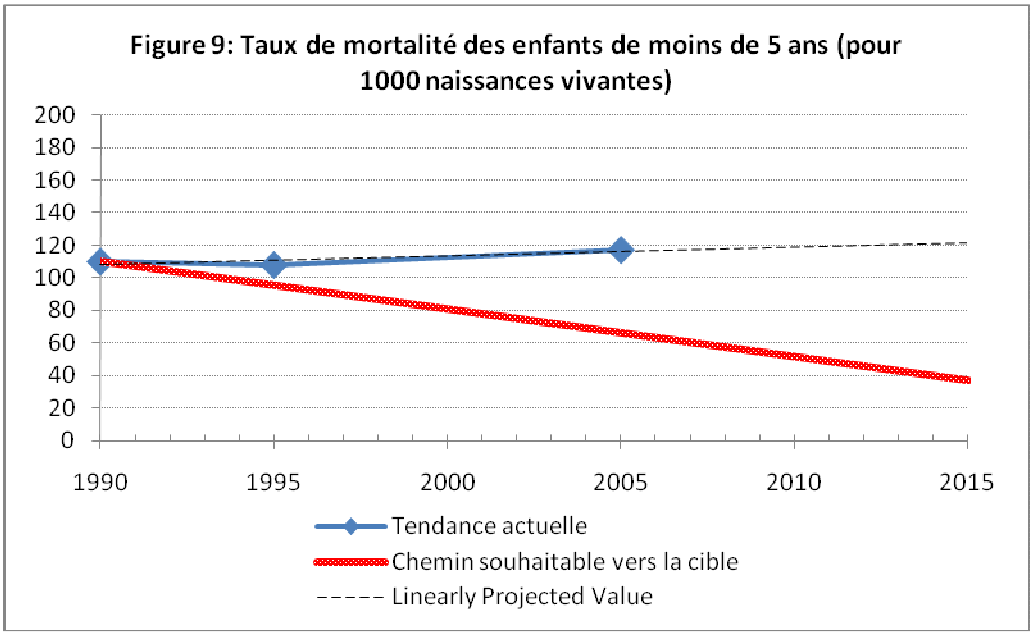

La situation sanitaire des enfants de moins de 5 ans au Congo est préoccupante comme le montre la dégradation des indicateurs de santé des enfants depuis les années 90. Le taux de mortalité infanto-juvénile est passée, en 1990, de 110 décès pour 1000 naissances vivantes à 117 décès pour 1000 naissances vivantes en 2005. Ce taux est nettement plus élevé en milieu rural (136 décès pour 1000 naissances vivantes) qu'en milieu urbain (108 décès pour 1000 naissances vivantes). Au plan géographique, des disparités importantes sont également observées, avec des taux élevés dans les régions du nord (142 pour mille) et du sud (130 pour mille) qu'à Brazzaville (109 pour mille) et à pointe Noire (102 pour mille).

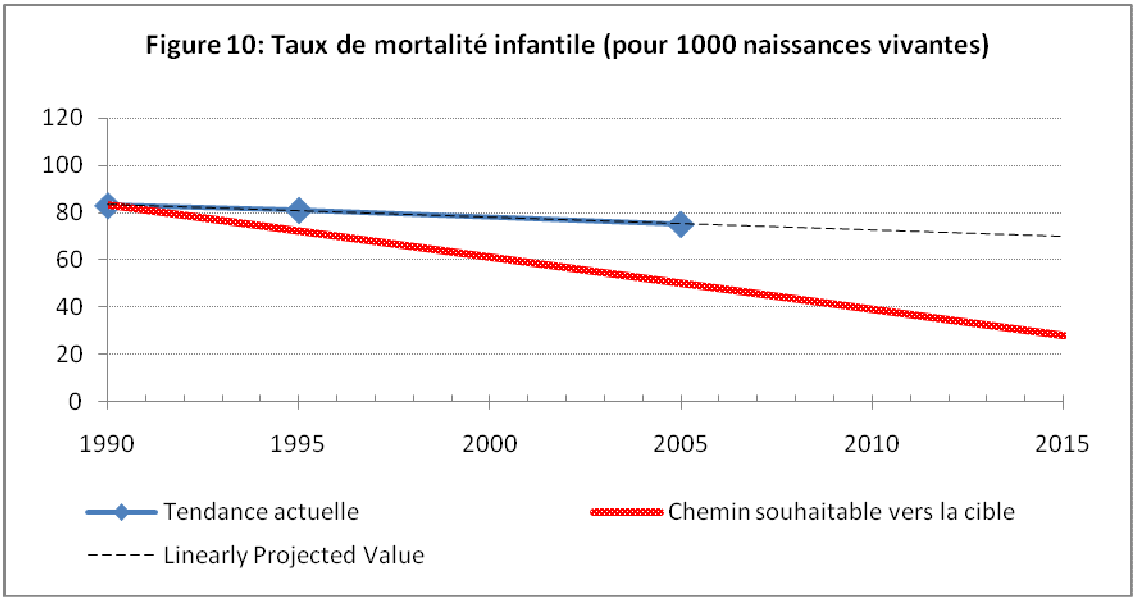

L'évolution du taux de mortalité infantile est presque identique à celle de la mortalité infanto-juvénile. Le taux de mortalité des enfants de moins d'un an est passé de 83 décès pour mille naissances vivantes en 1990, à 75 décès pour mille naissances vivantes en 2005. On note également de fortes disparités géographiques. Ce taux en milieu rural (93 pour mille) est 40% plus élevé que celui du milieu urbain (66 pour mille), avec les mêmes écarts selon les régions, plus élevé dans le Nord (99 pour mille) et le Sud (86 pour mille) qu'à Brazzaville (69 pour mille) et Pointe Noire (60 pour mille).

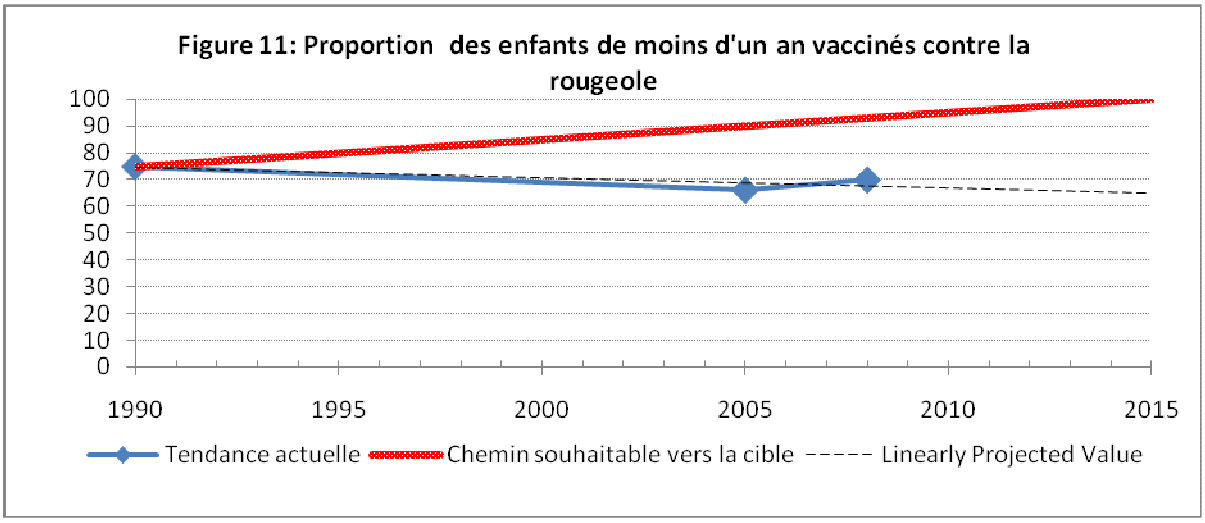

De 70% en 1990, la proportion des enfants de moins d'un an vaccinés contre la rougeole a légèrement baissé à 66,2% en 2005, avant de remonter à 70% en 2008 (PEV).

Comme le montrent les différents graphiques des indicateurs, si les tendances observées au cours de la dernière décennie ne sont pas inversées, il est peu probable que l'objectif 5 soit atteint en 2015.

OMD 5 : Promouvoir l'équité genre et l'autonomisation des femmes

Cible 5.A : Réduire de trois quart, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Indicateurs :

5.1 Taux de mortalité maternelle
5.2 Proportion des naissances assistées par un personnel médical qualifié

Situation, tendance, inégalités et facteurs explicatifs

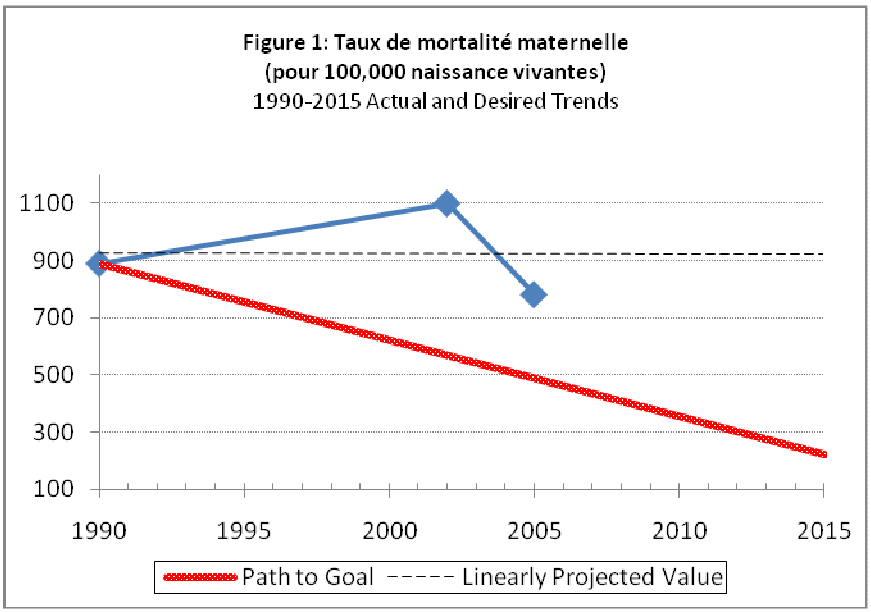

Situation, tendances, inégalités et facteurs explicatifs

La santé de la mère reste caractérisée par des taux de élevés de morbidité et de mortalité. La mortalité maternelle au Congo est très préoccupante (de 890 en 1990 décès pour 100000 naissances vivantes, 1100 en 2002, 781 en 2005 et 664 en 2008. Bien qu'en baisse, l'objectif du taux de mortalité maternelle fixé à 390 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015 ne pourrait pas être atteint si la tendance actuelle se poursuit. Cette situation est paradoxale au regard des taux élevés d'accouchement assistés par un personnel qualifié (86,2%) et 82% de femmes accouchent dans une structure de soins.

Des variations des taux de mortalité observés selon les groupes d'âges montrent que les plus touchées sont les jeunes filles ou femmes âgées de 20 à 24 ans (32%), ainsi que les adolescents âgées de 20 ans (25%). En matière de couverture en Soins Obstétricaux d'Urgence (SOU), il ressort la mauvaise répartition et organisation des SOUB et SOUC dans les formations sanitaires selon les normes de l'OMS (Enquête d'évaluation rapide réalisée en 2006 par la Direction la Santé de la Famille). Le niveau minimum acceptable des SOUC n'est atteint que dans les zones urbaines. En outre, le coût des SOUC est inacceptable pour les parturientes en l'absence d'un système de participation communautaire, de sécurité sociale et d'assurance maladie. Par ailleurs, les services de planification familiale sont quasi inexistants dans les formations sanitaires ambulatoires, ce qui explique le faible taux de prévalence contraceptive des femmes âgées de 15 à 49 ans (estimé à 14%).

La mortalité dont le taux se situe parmi les plus élevés d'Afrique subsaharienne met en relief le risque obstétrical de la grossesse et de la maternité et pose un problème de l'insuffisance de la qualité de l'offre des soins pendant la grossesse, l'accouchement et le post-partum. Les causes directes sont obstétricales (hémorragies, infections post abortum/post partum, etc) et indirectes le VIH/sida, paludisme, tuberculose et anémie (EDSC 2005). En plus des causes directes, la faible qualité des services et des soins fournis aux mères, le manque d'accès financier aux soins, le manque de matériels de base nécessaires aux accouchements, le niveau réel de qualification du

personnel affecté aux services liés au suivi des grossesses et des accouchements, la motivation de ce personnel, les conditions liées à l'alimentation en électricité et en eau des centres de santé seraient à l'origine de cette situation.

Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

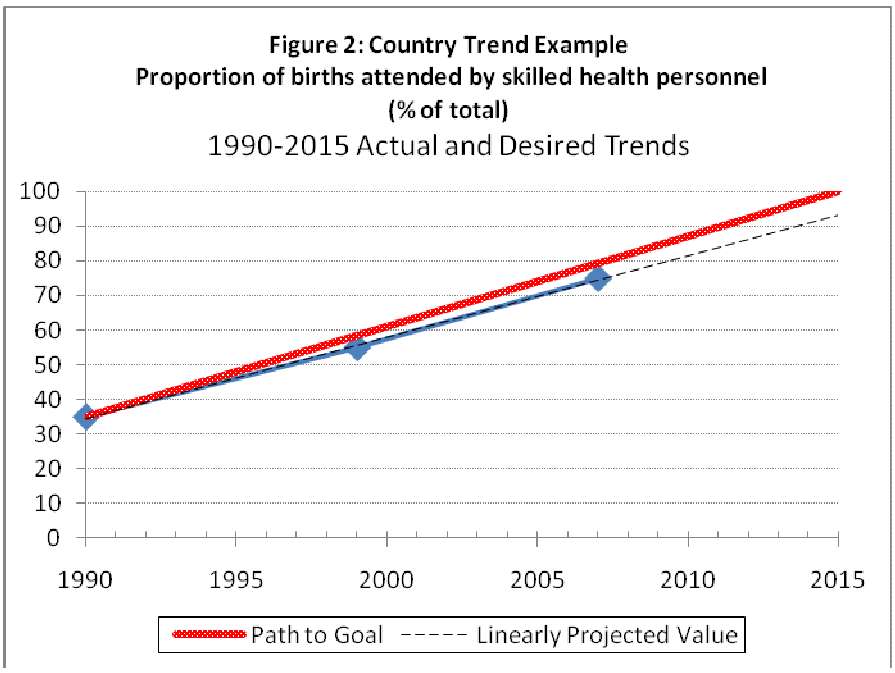

Situation, tendances, inégalités et facteurs explicatifs

Les taux d'accouchement assistés par un personnel qualifié sont assez élevés en République du Congo. Les accouchements en milieux assistés sont passés de 35% en 1990, à 55% en 1999 pour se situer à 82,2% en 2008.

Cette évolution est consécutive aux efforts soutenus du gouvernement en matière de recrutement de personnel de santé (de 5.130 à 9.491 entre 2002 et 2006, soit plus de 46% d'augmentation) même si ces effectifs ne couvrent pas les besoins énormes dans le domaine de la santé.

Les taux d'accouchement assistés par un personnel qualifié bien que très élevés, dissimulent des disparités en termes de couverture et de cibles. Les accouchements ont lieu en milieu assisté en moyenne dans 84% des cas en milieu urbain (plus de 82% à Brazzaville, 86% à Pointe Noire) contre moins de 50% en milieu rural. De surcroit, les pauvres en milieu rural sont moins favorisés que ceux du milieu urbain en raison du déficit en personnel formé et/ou qualifié, la fermeture de certaines formations sanitaires (en raison du manque de personnel et de l'absence d'équipements et de la vétusté de certaines installations) et le faible niveau d'éducation des femmes rurales peu sensibilisées aux questions de santé de la reproduction.

Cible 5 B : *Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici 2015*

Indicateurs :

5.B.1 Taux de contraception

5.B.2 Taux de naissances chez les adolescents

5.B.3 Pourcentage des femmes ayant reçu des soins prénataux au moins une fois et pourcentage de celles en ayant reçu au moins quatre fois pendant leur grossesse

5.B.4 : Besoins non satisfaits en matière de planification familiale

Situation, tendance, inégalités et facteurs explicatifs

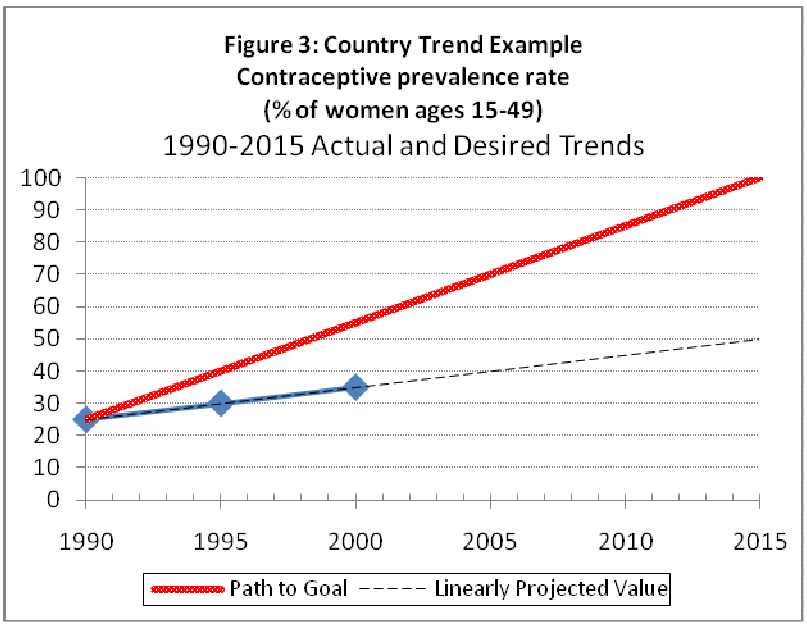

Taux de naissances chez les adolescents

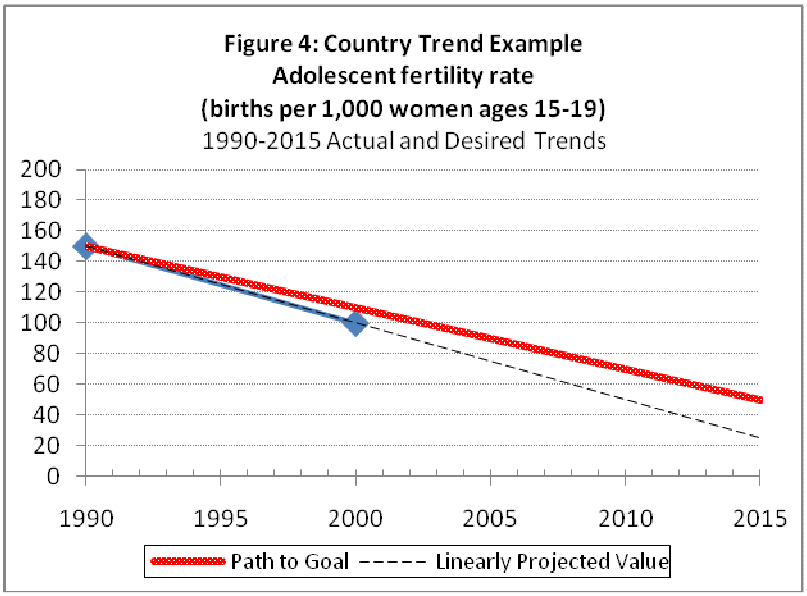

Besoins de planification nationale non satisfaits

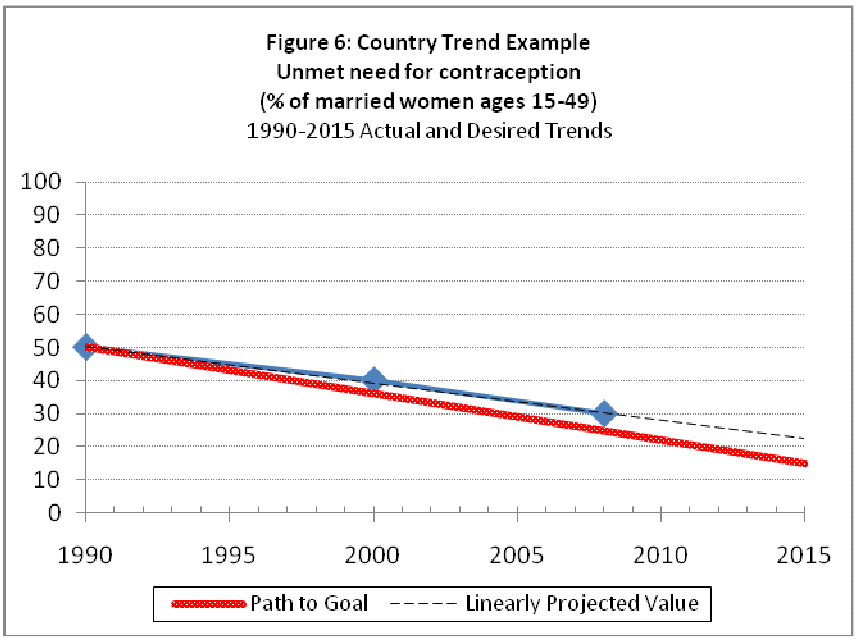

Le taux de couverture contraceptive est resté faible au niveau national (entre 2 et3 %); cette protection est pratiquement ignorée en milieu rural.

En termes de **taux de naissances chez les adolescents**, l'âge médian à la 1ère naissance pour les femmes de la tranche d'âge 45-49 ans était de 18,4 ans et 2,1 % d'adolescentes de 15-19 ans ont déjà eu une première naissance. Toutefois, l'âge médian à la première naissance augmente régulièrement, montrant que les naissances se font de plus en plus tardives.

Pour ce qui a trait à la fécondité, les données de l'EDS indiquent que 51,5 % des femmes de 19 ans et 7,3 % des 15 ans ont déjà commencé leur vie féconde. La faible utilisation de la contraception est certainement à l'origine de la précocité de la vie féconde des femmes congolaises. En effet, seulement 12,7 % des femmes utilisent une méthode contraceptive moderne et ce taux redescend jusqu'à 6 % des femmes sans instruction, alors que 96 % des femmes connaissent au moins une méthode contraceptive moderne.

Les données actuelles ne permettent pas une analyse désagrégée et régionale. Toutefois, les avancées en matière de taux de prévalence des contraceptifs et de taux de naissances chez les adolescents indiquent une couverture contraceptive inégale. De manière générale, les femmes du Congo ont eu leur premier enfant entre 19 et 20 ans. Les femmes rurales ont leur enfant plus tôt que les femmes en milieu urbain.

Mais la situation paradoxale de l'extrême gravité de la santé maternelle au Congo, alors que les accouchements assistés par du personnel qualifié représentent presque 90 % du total, mérite une attention renouvelée des autorités afin de faire face aux causes les plus profondes observées et redoubler les efforts vers l'atteinte de l'Objectif 5.

OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies

Cible 6.A : *D'ici 2015, avoir stoppé la progression du VIH/SIDA et commencer à renverser la tendance actuelle*

Indicateurs :

6.1 Prévalence du VIH parmi la population âgée de 15-24 ans
6.2 Utilisation du préservatif au dernier rapport sexuel à haut risque
6.3 Proportion de la population âgée de 15-24 ans avec une connaissance générale correcte du VIH/SIDA
6.4 Taux de scolarisation des orphelins par rapport au taux de scolarisation des non-orphelins âgés de 10-14 ans

Situation, tendance, inégalités et facteurs explicatifs

PREVALENCE DU VIH/SIDA CHEZ LES JEUNES DE 15 A 24 ANS

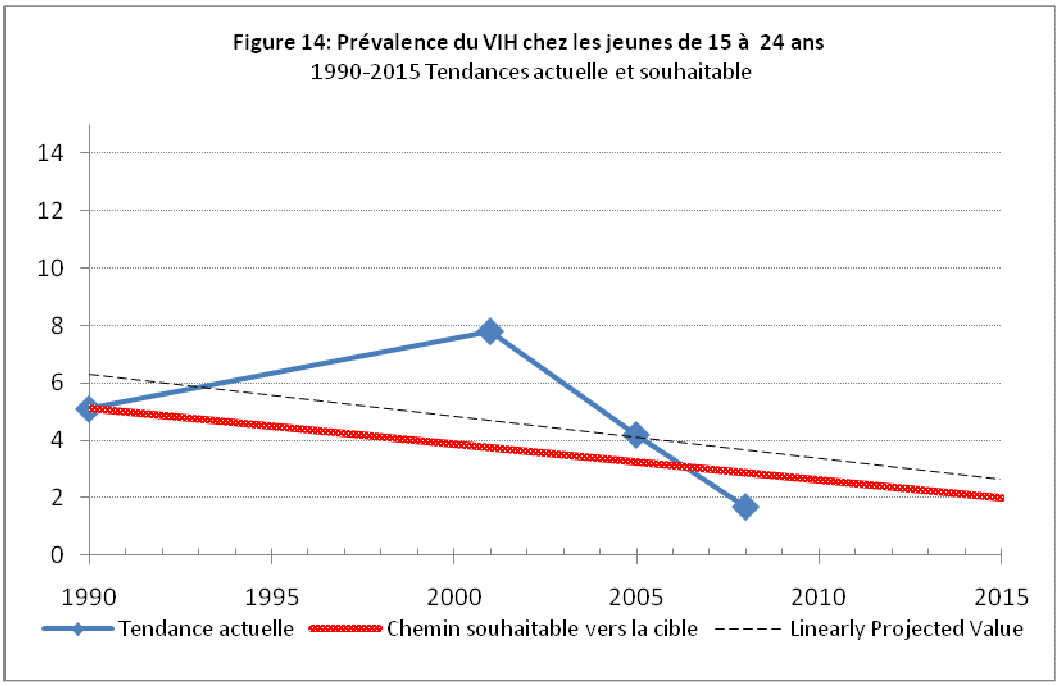

L'évolution de la séroprévalence nationale du VIH/sida depuis 1990 met bien en évidence que l'objectif fixé à 2% en 2015 pourrait être atteint si le Gouvernement maintient les efforts soutenus en cours dans ce domaine. Bien que les données ne soient pas comparables entre les années (raisons méthodologiques), l'analyse de ces indicateurs montre tout de même une tendance générale à la baisse de la pandémie au Congo. L'enquête sur la séroprévalence et les indicateurs du VIH/SIDA réalisée en 2009 confirme cette tendance à la baisse avec un niveau de prévalence au niveau national estimé à 3,2% en 2009, contre 5,1% en 1990, 4,2% en 2003 et 3,7% en 2005.

Malgré ces évolutions favorables, on note de fortes disparités entre les catégories au sein de la population. En effet, les femmes demeurent toujours plus exposées à la maladie que les hommes (4,1 % contre 2,1 % pour les hommes). La prévalence est légèrement plus élevée en milieu urbain (3,3 %) qu'en milieu rural (2,8 %). La prévalence chez les femmes est plus élevée en milieu urbain (4,6 %) qu'en milieu rural (3,3 %), tandis que chez les hommes, elle est légèrement plus élevée en rural qu'en urbain (2,3 % ; contre 1,9 %).Par ailleurs, on note que la séroprévalence chez les femmes ayant un niveau d'instruction faible est plus faible (3,6%) par rapport à celle des femmes qui ont au moins le niveau de secondaire (5,3%).

Le taux de couverture du test VIH pour l'ensemble est de 98%, il est légèrement plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (99% contre 96%). En outre, La prévalence du VIH/sida dans la population totale est la plus élevée dans le département du Lékoumou 4,8% et 7,3% des femmes sont séropositives à l'opposé du département de la Cuvette-Ouest ou il est le plus faible (1,5%)

Plusieurs facteurs sont explicatifs de cette situation : la quasi-totalité des femmes (98%) et des hommes (99%) ont entendus parler du VIH/sida et parmi les femmes 58% savent que le condom et l'utilisation des rapports sexuels à un seul partenaire fidèle et non infecté est un moyen de prévention du VIH/sida. Chez les hommes cette proportion est de 77%, l'accès gratuit aux ARV et la prise en charge des personnes vivant avec le VIH. Il faut également noter que la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA s'est accélérée au Congo depuis quelques années, sous l'impulsion du Gouvernement qui a mis à disposition davantage de ressources et mobilisé les ressources du Fonds Mondial, mais aussi avec l'engagement plus prononcé des acteurs de la Société Civile, notamment les personnes vivant avec la maladie elles-mêmes.

Au regard des évolutions précédentes des indicateurs, la cible fixée à 2% de l'indicateur de la prévalence du VIH/SIDA chez les jeunes de 15 à 24 ans pourrait être atteinte en 2015. La poursuite des efforts du Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement contribuera à accélérer la réalisation de cet objectif.

Cible 6.B : Assurer*, d'ici 2010, l'accès universel au traitement du VIH/SIDA pour tous ceux qui en ont besoin*

Indicateurs :

6.5 Proportion de la population avec une infection VIH avancée avec accès aux médicaments anti rétroviraux

Situation, tendance, inégalités et facteurs explicatifs

L'accès gratuit aux ARV a été des mesures phares du Gouvernement en matière de prise en charge des personnes vivant avec le VIH. Malheureusement, peu d'informations sont disponibles sur ces personnes, rendant difficile la mise à disposition d'informations relatives au taux de couverture. Il est cependant certain que les personnes ayant peu d'informations, vivant dans les zones rurales, ont peu de chance d'avoir accès aux ARV. Cette disposition encouragera les personnes vivant avec la maladie ou aux personnes ne connaissant pas leur statut sérologique à faire les tests nécessaires.

Cible 6.C : *D'ici 2015, avoir stoppé la progression et commencer à renverser la tendance actuelle de l'incidence du paludisme et des autres maladies*

Indicateurs :

6.6 Incidence et taux de décès associés à la malaria
6.7 Proportion des enfants de moins de 5 ans dormant sous une moustiquaire imprégnée
6.8 Proportion des enfants de moins de 5 ans ayant la fièvre qui ont été traités avec des médicaments antipaludéens appropriés
6.9 Incidence, prévalence taux de décès associés à la tuberculose
6.10 Proportion des cas de tuberculose détectés et guéris sous traitement de court terme directement observé

Situation, tendance, inégalités et facteurs explicatifs

La lutte contre le paludisme s'est aussi accélérée au Congo ces dernières années, même si les résultats ne sont pas encore bien visibles. L'incidence du paludisme a été de 5,6% et le taux de prévalence de la tuberculose de 0,4% en 2005. Il n'y pas de données disponibles pour les années récentes, où des campagnes vigoureuses de distribution de moustiquaires imprégnées ont été menées. L'incidence du paludisme est essentiellement le fait de l'insalubrité, de la faiblesse de la prévention, notamment des enfants et des femmes enceintes. Pour ce qui est de la tuberculose, la faiblesse du système de prise en charge et le VIH/SIDA contribuent à en maintenir la prévalence à un niveau élevé.

Objectif 7 : Assurer un environnement durable

Cible 7 A : *Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales*

Indicateurs :

7.1 Proportion des zones forestières

7.2 Total des émissions de CO2 (total par habitant et par $ de PIB, PPA)

7.3 Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone

Surface couverte par la forêt

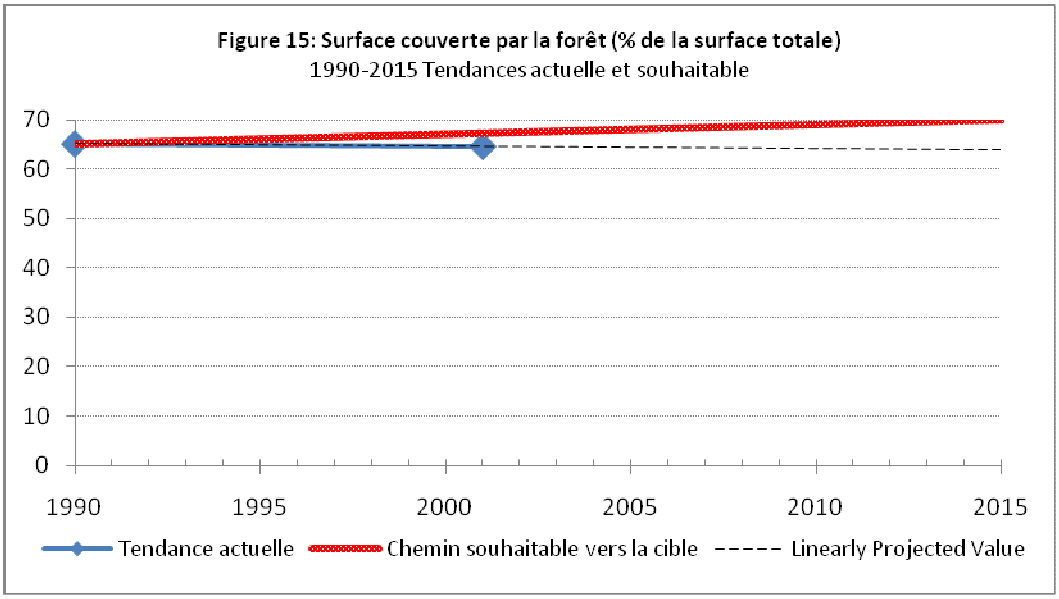

Situation, tendances, inégalités et facteurs explicatifs

La superficie forestière du Congo est estimé à plus de 20 millions d'hectares soit environ 60% du territoire dont 80% sont considérés commercialement exploitables. Toutefois, la proportion des zones forestières est en baisse. Elle est passée de 65,1% en 1990, à 64,6 % en 2002 pour se situer à 65% en 2008, avec un taux annuel de déforestation qui est d'environ 0,15%.

L'exploitation forestière en tant qu'activité impliquant une destruction de la forêt est beaucoup plus concentrée en zone rurale. Les zones péri urbaines exercent quant à elles une forte pression sur les forêts étant donné les besoins des populations en combustibles solides (bois et charbon de bois).

Cette détérioration de la proportion des zones forestières s'explique principalement par : l'absence d'un système performant de gestion et de suivi des ressources environnementales, la faiblesse dans la gestion des ressources forestières ; l'absence de sensibilisation et de formation à l'éducation environnementale, la faiblesse dans l'application des dispositions du code forestier, l'exploitation frauduleuse des produits forestiers et fauniques ; et la mauvaise affectation des ressources financières générées par différents fonds (Fonds forestier, etc).Par ailleurs le faible accès des populations à l'électricité et à d'autres formes d'énergie explique leur recours massif au bois de chauffe et au charbon.

Cet indicateur qui est encore sur la trajectoire des 70% de zones forestières ciblé pour 2015 est potentiellement réalisable au regard des ressources dont dispose le Congo. Le maintient de cette tendance nécessitera un véritable renforcement des efforts du Gouvernement notamment en matière de gestion durable des ressources environnementales par la mise en œuvre des Plan d'action national Forestier et Plan directeur de l'aménagement forestier.

Cible 7 B : *Réduire la perte de biodiversité, atteindre d'ici 2010 une diminution importante du taux de perte*

Indicateurs :

7.4 Proportion de stocks de poissons dans les milieux biologiques sûrs

7.5 Proportion des ressources d'eau totales utilisées

7.6 Proportion des zones terrestres et marines protégées

7.7 Proportion des espèces menacées par l'extinction

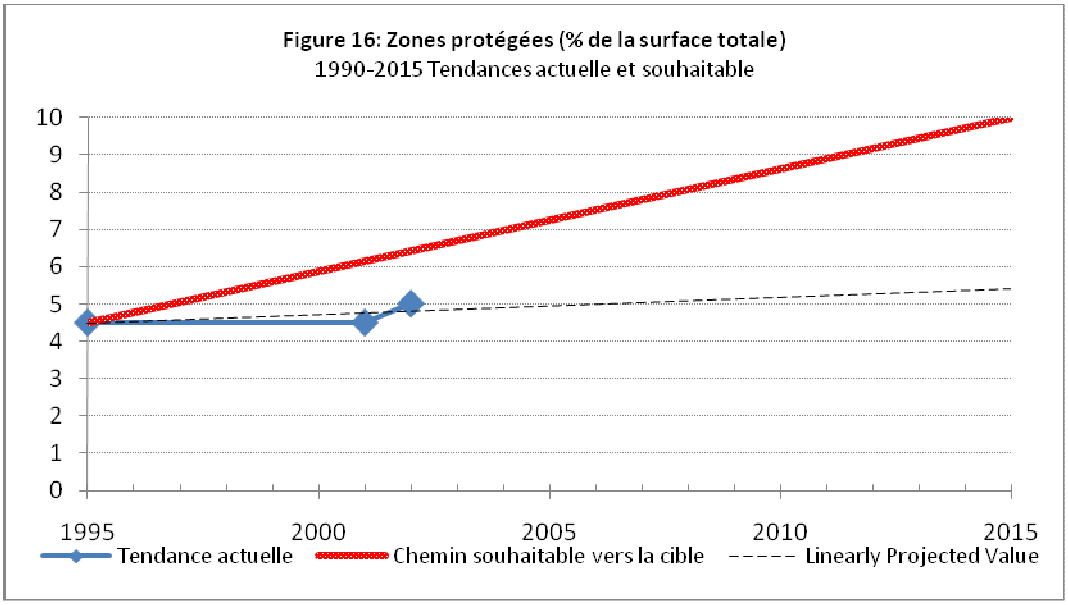

Situation, tendances, inégalités et facteurs explicatifs

La proportion des zones terrestres et marines protégées est en augmentation depuis 1990 sous l'effet des efforts entrepris par les autorités pour la préservation de l'environnement (9,96 % en 1990, 10,68 % en 2002 et 11 % en 2008). La volonté du gouvernement est cependant mise à rude épreuve par les facteurs d'ordre économique. En effet, tes habitudes de consommation et comportements acquis par mimétisme et importés avec des technologies qui poussent à utiliser l'environnement comme une simple marchandise induisent une logique opposée à celle de la préservation de l'environnement.

Au niveau des politiques, les avancées en cours sont consécutives entre autres, à la promulgation de la loi n° 37-2008, portant régime de la **faune** et des **aires protégées** en novembre 2008 (remplaçant la loi de 1983) et la mise en place du Projet de l'Agence Nationale de la Faune et des Aires Protégées conformément à l'article 118 de la nouvelle loi sur la faune et les aires protégées, dans le souci de disposer d'un instrument opérationnel et performant. Ce projet bénéficie de l'appui des partenaires au développement (Fonds Européen de Développement)

Par ailleurs, la mise en œuvre des recommandations de la « Déclaration de Brazzaville sur le développement durable » issue du Sixième Forum mondial du développement

durable Octobre 2008) contribuera certainement à accélérer les progrès vers la réalisation totale de l'objectif fixé pour cet indicateur pour 2015.

- le soutien au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) pour les efforts des pays d'Afrique centrale dans le processus de négociation post-Kyoto sur le climat ;
- la contribution au paiement d'un Fonds carbone par des pays émetteurs de gaz carbonique. Ce fonds sera affecté à la gestion renouvelable de la forêt et de l'agriculture ;
- la mise en place d'un Secrétariat exécutif africain du développement durable, dont le siège sera établi à Brazzaville et d'un Fonds africain de développement durable, ayant pour socle la facilité africaine sur l'environnement, pour lequel la Banque Africaine de Développement (BAD) devra constituer l'organisation, les règles et les mécanismes de fonctionnement ;
- la mise en place d'une banque de données statistiques relatives aux émissions de CO2 (total par habitant, et par un dollar de PIB, en PPA) et à la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone.

Cible 7C : *Réduire de moitié d'ici 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à un système d'assainissement de base*

Indicateurs :

7.4 Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable améliorée

7.5 Proportion de la population ayant accès à des infrastructures d'assainissement améliorées

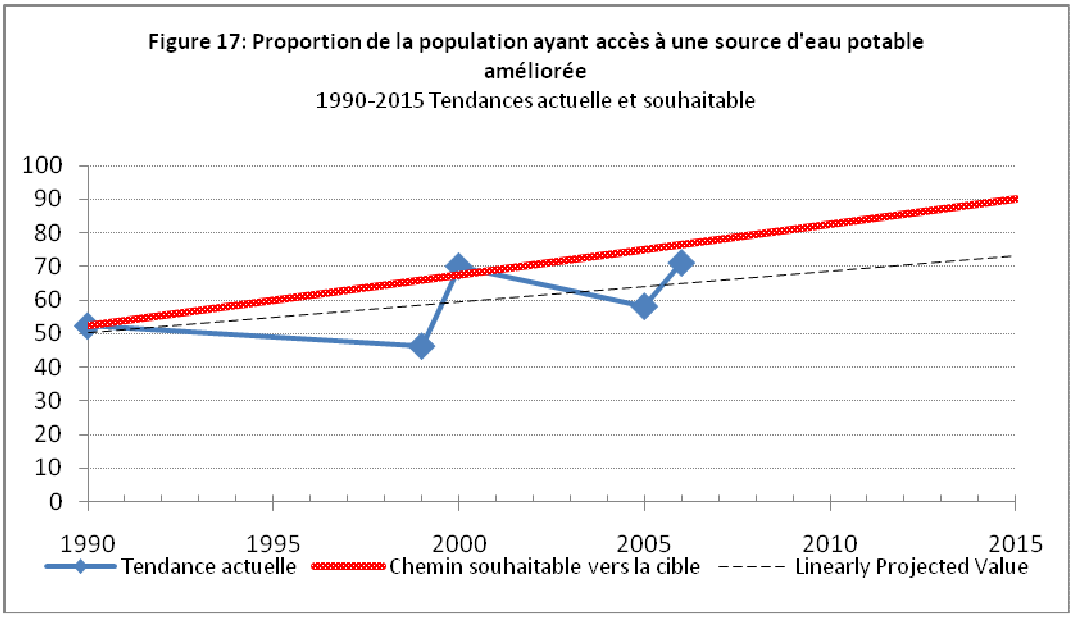

Situation, tendances, inégalités et facteurs explicatifs

Selon l'EDS, la proportion de la population ayant accès à une eau potable en 2005 a été seulement de 58,1 % (91,2 % en milieu urbain et 21,7 % en milieu rural). Pour ce qui est de l'accès à un meilleur système d'assainissement, la situation est encore plus défavorable. Selon

l'EDS, Plus des deux tiers des ménages (69 %) ne disposent que de fosses/latrines rudimentaires. Dans la majorité des cas, il s'agit de fosses/latrines en commun (44 %). Un peu plus d'un ménage sur dix utilise des fosses/latrines améliorées et cette proportion est nettement plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (20 % contre 1 %). Pour ce qui est des systèmes d'évacuation d'eau, la situation catastrophique, notamment dans les centres urbains, mettant ainsi en péril la santé des populations.

Les efforts du Gouvernement tendent à remettre sur la trajectoire de l'objectif global pour l'atteinte de cette cible fixé à 90% en 2015. Si les efforts actuels sont poursuivis cet objectif reste potentiellement réalisable

Cible 7 D : *Améliorer sensiblement, d'ici 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis*

Indicateur :

Proportion de la population urbaine vivant dans les taudis

Défis à relever pour assurer les progrès vers la réalisation de l'OMD 7

- Actualisation du Plan National d'Actions Environnementales (PNAE) qui date de 1994 pour y intégrer l'ensemble des questions liées à l'environnement, notamment les changements climatiques, les dispositions du code forestier, la gestion de l'eau, des déchets solides et liquides et des ressources naturelles etc
- Elaboration et mise en œuvre d'une politique de l'habitat
- Evaluation des besoins réels relatifs à la gestion de l'environnement, à l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement du cadre de vie et couverture de ces besoins dans le cadre de la mise en œuvre du PNEA
- Amélioration notable de la gestion des secteurs de l'eau et de l'électricité et de la qualité du service rendu
- Intégration de l'environnement dans tous les programmes et projets
- Implication des populations dans la gestion de l'environnement

Le Gouvernement de la République s'engage à :

- ✓ ***Elaborer et mettre en œuvre le PNAE révisé, doté de ressources suffisantes et prenant en compte la participation des populations à la gestion durable de l'environnement, à l'adaptation aux changements climatiques ;***
- ✓ ***Réformer en profondeur la gouvernance de l'eau et de l'électricité ;***
- ✓ ***Approfondir les mesures déjà en œuvre pour la gestion transparente et efficace des ressources naturelles.***

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 8 D : *Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme*

APD reçue en proportion du Revenu National Brut

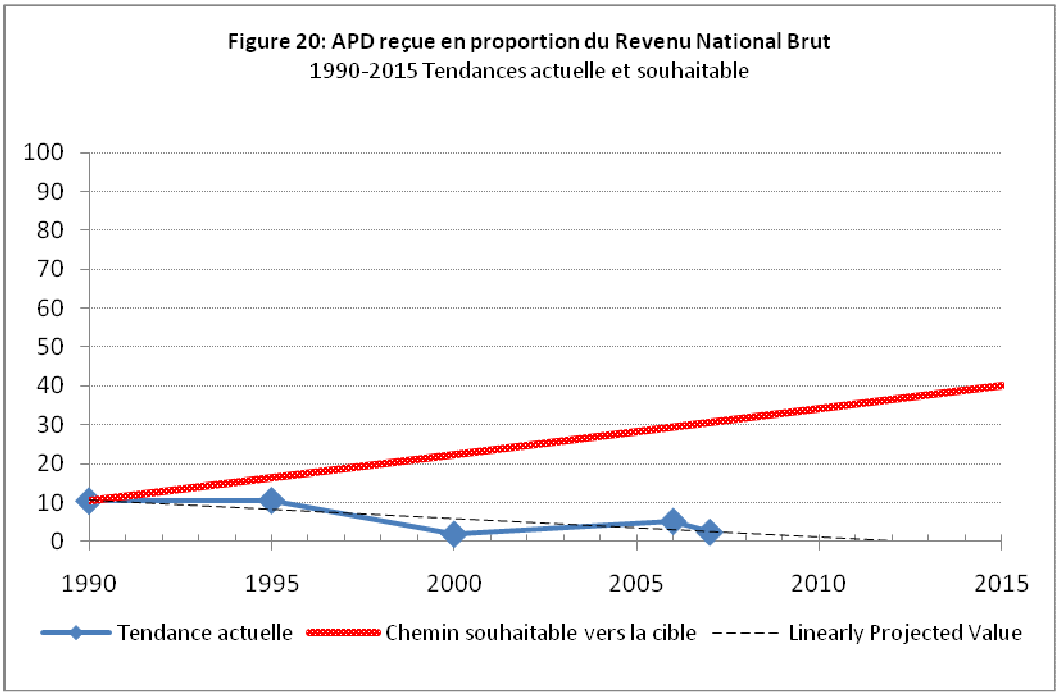

Situation, tendance, inégalités et facteurs explicatifs

L'Aide Publique au Développement reçue en proportion du Revenu National Brut en République du Congo a été très fluctuante entre 1990 et 2008. D'un niveau de 10,5 en 1990, elle est passée à 10,6 en 1995 pour baisser substantiellement à 1,9 en 2000 et remonter à 5,2 en 2006 pour se situer à 2,4 en 2008.

Cependant, l'Aide publique au Développement par tête d'habitant, l'APD per capita quant à elle est passée de 38 USD en 2008 pour atteindre 59 USD en 2009. Il convient d'indiquer que le volume d'APD a brutalement augmenté en 2009 par rapport à 2008 (81,5 %), pour se maintenir à des niveaux jamais égalés au Congo. Cette hausse qui modifie complètement la situation de l'aide publique au développement du Congo serait due aux tirages effectués sur l'aide chinoise et sur les prêts de l'Agence Française de Développement (AFD). Cependant, il est à noter que le niveau de concessionnalité de l'aide chinoise n'est pas maitrisé et donc son classement en tant qu'Aide Publique au Développement est sujet à discussion

De façon générale, L'aide Publique accompagne les gouvernements les efforts des pays en développement dans le financement du développement. Cependant, cette aide est souvent non coordonnée, imprévisible et de ce fait inefficace. Les aspects ci-après semblent être explicatifs de la situation au Congo.

- L'incapacité des donneurs de fournir au pays partenaire des engagements pluriannuels qui amélioreraient la prévisibilité des apports de l'aide ;
- L'intégration insuffisante des initiatives et programmes mondiaux dans les objectifs plus généraux de développement du pays partenaire ;
- L'idée que le Congo dispose d'importantes ressources nationales notamment celles issues du pétrole et donc que le pays n'aie pas besoin véritablement d'autres ressources extérieures ;
- La corruption et l'absence de transparence, hypothèque l'adhésion de la population, représentant un obstacle à la mobilisation et l'affectation efficace des ressources et détournent des ressources d'activités essentielles pour faire reculer la pauvreté et instaurer un développement économique durable.

L'évolution de l'Aide Publique au Développement reçue en proportion du Revenu National Brut laisse entrevoir que le niveau projeté à 40 en 2015 ne sera pas atteint sauf si le pays reçoit des ressources exceptionnelles durant les années à venir.

Service de la dette (% des exportations de bien et services et de revenus)

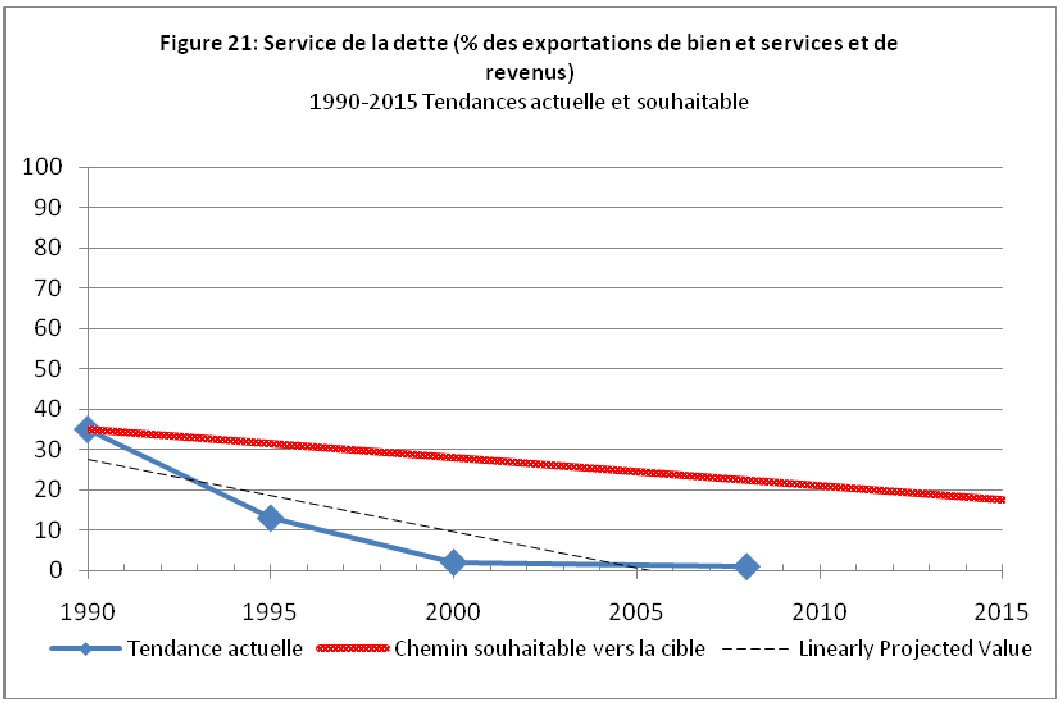

Situation, tendance, inégalités et facteurs explicatifs

Le niveau du service de la dette (% des exportations de bien et services et de revenus) est relativement élevé au Congo. D'un niveau de 35 en 1990, il a chuté à 13 en 1995 puis 2 en 2000 pour se situer à 1 en 2008. Le niveau projeté est de 17,5 en 2015. Au Congo, le service de la dette est très important au point de constituer un obstacle à la croissance économique qui est le pilier de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Au fil des années, le pays a pu réduire de manière significative le poids de sa dette extérieure grâce aux divers allègements qu'il a pu obtenir auprès de ses créances publics et privés. C'est ainsi que

l'encours de la dette extérieure qui représentait 367,8 % du PIB en 1998 a été ramené à seulement 44,6 % en 2008 (arriérés y compris).

La stratégie de désendettement de la République du Congo définie en 200 est, au plan externe, fortement liée aux différentes initiatives prises par la communauté internationale. Cette stratégie a été bâtie sur les hypothèses portant sur éligibilité du Congo à l'initiative PPTE, au point de décision et au point d'achèvement. Ainsi, l'accès du Congo au point de décision de l'I-PPTE en mars 2006 a permis au Congo de prétendre aux allègements de la dette prévus dans le cadre de cette initiative L'atteinte du point d'achèvement contribuera à alléger substantiellement les dettes du pays et servira au financement de programmes et projets retenus dans le DSRP au titre de la lutte contre la pauvreté. Le programme du Gouvernement appuyé par la FRPC a retenu 12 indicateurs de performance, appelé « déclencheurs » pour l'atteinte du point d'achèvement à l'IPPTE. Ce sont : 1) le suivi et la mise en œuvre du DSRP, 2) les dépenses pro pauvres et la bonne utilisation des ressources PPTE, 3) la classification fonctionnelle du budget, 4) la réforme du système de gestion des investissements publics, 5) la mise en place du cadre budgétaire à moyen terme, 6) la réforme du système de passation des marché, 7) la gouvernance, 8) la gouvernance pétrolière, 9) la gouvernance forestière, 10) les réformes dans le secteur des télécommunications, 11) les réformes dans les secteurs sociaux, 12) la gestion de la dette publique.

SITUATION EN UN COUP D'ŒIL

Légende :

Vraisemblablement	
Potentiellement	
Disparités régionales importantes	
invraisemblablement	
Données insuffisantes	

Objectif	Cible	L'objectif sera atteint d'ici 2015
OBJECTIF 1 – Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	**Cible 1A**. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	
	Cible 1B : Atteindre le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes de trouver un travail décent et productif	
	Cible 1C. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	
OBJECTIF 2 – Assurer l'éducation	**Cible 2A**. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	

primaire pour tous		
OBJECTIF 3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	**Cible 3A**. Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	
OBJECTIF 4 – Réduire la mortalité infantile	**Cible 4A**. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	
OBJECTIF 5 - Améliorer la santé maternelle	**Cible 5A**. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	
	Cible 5B. Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015	
OBJECTIF 6 – Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	**Cible 6A**. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/Sida et commencé à inverser la tendance actuelle	
	Cible 6B :D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida	
	Cible 6C. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	
OBJECTIF 7 – Assurer un environnement durable	**Cible 7A**. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	
	Cible 7B. Réduire la perte de biodiversité, atteindre d'ici 2010, une diminution importante du taux de perte	
	Cible 7C. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre	
	Cible 7D. Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	

3. IDENTIFICATION DES GOULOTS D'ETRANGLEMENT ET DES MESURES A PRENDRE POUR LA REALISATION DES OMD (3, 4, 5, 6)

3.1. Les goulots d'étranglement limitant les progrès dans la promotion de l'équité genre et l'autonomisation des femmes

1. ***La politique nationale genre n'existe que depuis 2008 mais, son opérationnalisation souffre de l'absence d'un plan d'action pour sa mise en œuvre.***

   - ✓ L'absence du plan d'action pour la mise en œuvre de la politique nationale genre ne facilite pas la mise en œuvre des interventions visant la réduction des inégalités de genre et l'autonomisation des femmes;
   - ✓ La dimension genre n'est pas suffisamment prise en compte dans les politiques et programmes sectoriels;
   - ✓ Les allocations budgétaires dans les différents secteurs ne prennent pas en compte le genre. Ce qui limite les efforts de promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au seul Ministère de la promotion de la femme;
   - ✓ Absence d'évaluation du cout des besoins pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

2. ***Le pays ne dispose pas d'une stratégie d'autonomisation économique des femmes qui fixe de façon claire les objectifs, les cibles, les domaines d'actions, les interventions ainsi que les ressources à mettre en œuvre pour réaliser cet objectif***

   - ✓ Plus de la moitié des femmes sont pauvres
   - ✓ Les femmes exercent dans le secteur informel (agriculture, commerce en détail,..);

3. ***Malgré la légitimation de la politique d'égalité et d'équité de genre par la constitution, la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision se heurte à l'absence d'arrangement institutionnel permettant la mise en œuvre de cette disposition constitutionnelle.***

   - ✓ L'absence de loi portant sur la représentativité des femmes à des fonctions électives, politiques et administratives;
   - ✓ La persistance des pesanteurs culturelles;
   - ✓ Le faible engagement politique des femmes.

4. ***Un contexte de planification peu sensible au genre et ne disposant pas des données désagrégées utiles à la prise de décision***

Le Gouvernement de la République s'engage à :

- ***Faire de la promotion du genre et de l'autonomisation de la femme un objectif politique majeur***
- ***Opérationnaliser dès 2010 le Plan d'Actions pour la mise en œuvre de la***

Politique Nationale Genre

- ***Intégrer les besoins de données pour l'analyse selon le genre dans le dispositif de collecte des données au niveau national et régional***

3.2 Les goulots d'étranglement liés aux OMDs 4, 5 et 6

1. ***Le système de santé est très peu performant***

- ✓ **Le cadre institutionnel est faible** : les articulations entre les 3 niveaux (central, intermédiaire et périphérique) ne sont pas bien assurées, pour permettre à chaque niveau de remplir convenablement son rôle
- ✓ **La gestion des ressources humaines est inadéquate** : la répartition du personnel en fonction des besoins n'est pas assurée, déséquilibrant ainsi les zones périphériques au profit des villes, le personnel ne répond pas aux affectations décidées par la hiérarchie, la formation du personnel en cours d'emploi n'est pas assurée
- ✓ **Les ressources financières allouées au système sont très en deçà des besoins réels** : les besoins réels sont sous estimés, l'engagement des Ministres de la santé de consacrer 15 % du budget de l'Etat à la santé n'a jamais été tenu, il y a une nette inégalité dans la répartition des ressources
- ✓ **La gestion des médicaments est inadéquate** : les populations n'ont pas accès aux médicaments mis à disposition par l'Etat, à cause des déperditions dues aux vols
- ✓ **La faible qualité des soins** : due au faible équipement des centres de santé, à la faible formation du personnel et à sa démotivation, à la faible disponibilité du personnel, notamment des médecins plus occupés et plus motivés dans des structures privées, à la faiblesse du plateau technique.

2. ***Les services de prise en charge de la santé des enfants semblent particulièrement sensibles aux déficiences du système de santé, avec pour conséquence une prise en charge plus médiocre encore que pour la santé de la population dans sa globalité. A ceci s'ajoutent la faible information, éducation et pouvoir d'achat des ménages et des femmes***

- ✓ Difficultés d'accès aux services pour les plus pauvres vivant dans des zones reculées ou ayant des ressources très limitées ;
- ✓ Déficiences chroniques des centres spécialisés de prise en charge des enfants à cause d'un personnel insuffisant, ou démotivé ;
- ✓ Information insuffisante des mères : Faible appropriation des mesures favorables prises par le Gouvernement (gratuité du traitement contre le paludisme pour les enfants de moins de 15 ans, distribution gratuite de moustiquaires imprégnées, etc) ;
- ✓ Pesanteurs socioculturelles encore tenaces sur les habitudes nutritionnelles et alimentaires des enfants ;
- ✓ Faible exécution de ces mesures par les personnels et les structures concernés.

3. La qualité de la prise en charge est très faible et un pourcentage important de femmes est dans l'incapacité de tirer profit des services, même médiocres, existants

- ✓ Les performances des structures de prise en charge sont des plus faibles : sous équipement, très faible motivation du personnel, formation en cours d'emploi nettement insuffisante ;
- ✓ L'information en matière de santé de la reproduction est insuffisante soit à cause du niveau d'un pourcentage élevé de femmes, soit à cause de leur incapacité financière ou liée à leur lieu de résidence de profiter des services soit encore à cause de pesanteurs socio-culturelles.

Le Gouvernement de la République s'engage à :

- ✓ ***Réformer en profondeur le système de santé***
- ✓ ***Réformer en profondeur la gouvernance dans le secteur de santé en vue d'aligner les effectifs et la qualité du personnel sur les besoins des populations ;***
- ✓ ***Evaluer les besoins réels des populations dans le domaine de la santé et les Couvrir par des allocations budgétaires suffisantes ;***
- ✓ ***Mettre en place un système d'appréciation de la qualité des soins dans chaque centre de santé ;***
- ✓ ***Mettre en place un système efficace de collecte, de traitement et de diffusion des données sanitaires.***

4. EFFETS DES CRISES INTERNATIONALES SUR LES PROGRES VERS LA REALISATION DES OMD

L'économie congolaise est extrêmement vulnérable aux crises du fait de sa trop forte dépendance à l'égard du pétrole et à sa trop faible diversification. Les effets des crises internationales qui se succèdent depuis 2003 ont eu jusqu'en 2008 un effet assez limité, mais en 2009 le pays a commencé à souffrir de la baisse d'activité dans les pays développement. En général l'impact de la conjoncture extérieure sur le Congo est plus ou moins fort sur le Congo selon qu'elle s'accompagne d'une baisse du prix du pétrole sur le marché international, d'une diminution du volume de pétrole produit par le pays ou encore de perturbations sur la ligne du chemin de fer qui relie Brazzaville à Pointe Noire. Très peu de travaux de recherche ont été réalisés sur les effets des crises et le manque de données ne permet de mesurer avec préciser ces effets. Il convient quand même de relever les informations provenant des différentes revues du FMI et de

la Banque Mondiale, les rapports économiques des bureaux de la Banque Mondiale et du Programme des Nations Unies pour le Développement à Brazzaville. Ce sont ces principales sources qui ont permis les analyses ci-dessous.

Sans en être le seul facteur, la crise de 2003 s'est traduite au Congo par une baisse de la croissance économique qui est tombée à 0,8 %, contre 4,6 % en 2002, avant d'entamer une légère remontée en 2004 (3,6 %). La crise alimentaire a eu une répercussion très sensible sur la situation des populations congolaises dont la dépendance sur les produits alimentaires importés est très grande. Le Congo dépense plus de 100 milliards de FCFA chaque année (environ 5 % du PIB) pour ses importations alimentaires dont le prix de revient sur le marché de Brazzaville est fortement dépendant du chemin de fer.

Les canaux de transmission des crises

Les crises mondiales ont affecté l'économie congolaise par les cinq principales voies suivantes :

Le recul de l'activité dans le secteur pétrolier (la croissance en 2009, qui était prévue au 3ème trimestre de 2008 à 12,7 %, n'est finalement estimée qu'à 7,6 % à la fin de l'année 2009). Le recul de la croissance du secteur pétrolier entraîne celui du secteur non pétrolier à cause de la baisse des investissements publics

Le recul de l'activité dans le secteur non pétrolier en général, et forestier en particulier (35 % de baisse de la demande extérieure de bois depuis mi 2008) ayant conduit à des réductions d'effectifs. Le Gouvernement a dû réduire les taxes pesant sur les compagnies forestières pour les inciter à ne pas fermer

La baisse des recettes d'exportation qui a conduit à la fragilisation de la position extérieure du pays. Si le cours du pétrolier continue à s'afficher à ce niveau aussi bas, les effets sur les ressources de l'Etat risque d'être dramatiques et obliger le gouvernement à faire recours aux ressources du compte de stabilisation.

La baisse des recettes fiscales de l'Etat qui a conduit à une contraction drastique (plus de 45 %) du budget de l'Etat en 2009.

Les effets immédiats et à long terme

Les effets immédiats des crises transmis par les canaux ci-dessus sont : i) la forte revue à la baisse du PIB réel de 2009 dont la prévision au 2ème trimestre était de 12,7 % et qui s'est finalement établie en donnée estimée à 7,6 %, soit plus de 5 points par rapport aux premières prévisions qui ne tenaient pas compte des crises ; ii) la baisse encore plus forte du PIB réel dans le secteur non pétrolier (3,5 % en 2009 contre 5,4% en 2008) ; iii) les réduction d'effectifs dans les compagnies forestières suite à la contraction de la demande extérieure ; iv) la baisse des recettes d'exportation du Congo (-20 % %), ainsi que des recettes fiscales (-41 %) ; v) la baisse de moitié du budget de l'Etat 2009.

Les effets à long terme pourraient être : i) le ralentissement du programme de diversification de l'économie congolaise ; ii) la baisse des investissements publics dans le secteur non pétrolier ;

iii) la désaffectation de l'activité forestière avec comme conséquence l'appauvrissement des zones d'exploitation.

Il est clair que si les crises se poursuivent, elles toucheront des couches de plus en plus larges de la population, à cause de la baisse qu'elles entraîneraient des investissements publics dans les secteurs sociaux.

Evaluation de la capacité d'intervention

Sur le plan des ressources financières, le Gouvernement du Congo est mieux doté que beaucoup de pays d'Afrique au sud du Sahara. En effet, le pays a pu engranger au cours des dernières années des excédents pétroliers logés dans un compte de stabilisation à la banque Centrale et utilisés de manière très prudente avec l'appui des Institutions de Bretton Woods. De plus, le Congo vient de se décharger du poids de sa dette extérieure en accédant au point d'achèvement à IPPTE en janvier 2010. Le service de la dette extérieure pourrait être ainsi ramené de 5,4 % des exportations de biens et services en 2008 à 1,6 % en 2010 et 1,3 % en 2011. Entre 2008 et 2011, le stock de la dette reviendrait de 56,6 % des exportations à 18,9 %. Ainsi donc la capacité d'intervention financière du Gouvernement est relativement forte. Malheureusement sa capacité programmatique est pour l'instant assez limitée. En plus des efforts en cours pour améliorer l'efficacité du processus de Planification-programmation-Budgétisation et Suivi avec notamment l'élaboration des CDMT, le pays aura besoin d'un accompagnement conséquent des partenaires pour l'élaboration rapide des programmes ciblés et pour leur exécution avec une programmation financière efficace. Les populations sont tributaires de la capacité d'intervention du Gouvernement car il existe peu de filets de sécurité sociale, la politique de protection sociale étant en cours de formulation avec l'appui notamment de l'UNICEF.

Facteurs aggravants des crises

Les facteurs suivants contribuent à aggraver les effets des crises au Congo. Il s'agit :

- Des inondations qui se produisent souvent pendant les saisons de plusieurs et qui touchent surtout les agglomérations urbaines, dont Brazzaville et Pointe Noire.

- Les ruptures de charges sur le chemin de fer à cause de l'état du matériel et qui ont pour conséquence immédiate l'augmentation des prix des produits de première nécessité à Brazzaville due à la raréfaction de ces produits.

- Le contexte politique et sécuritaire en République Démocratique du Con0go qui peut occasionner un afflux de personnes qui pèsent sur les ressources déjà insuffisantes des populations d'accueil. C'est le cas en ce moment avec la présence de plus de 100.000 personnes dans le Département de

Les indicateurs quantitatifs d'évaluation des effets des crises et de l'état de vulnérabilité

Les indicateurs d'évaluation des effets des crises sur l'économie nationale et de l'état de vulnérabilité des populations peuvent être classés en catégories : les indicateurs liés à l'activité économique ; les indicateurs liés les finances de l'Etat ; les indicateurs liés à la position vis-à-vis de l'extérieur ; les indicateurs sociaux

NATURE DE L'INDICATEUR	
Evaluation de l'activité économique	• Taux de croissance du PIB réel global • Taux de croissance du PIB pétrolier • Taux de croissance du PIB hors pétrole • Taux d'inflation • Effectifs dans le secteur forestier • Taux de croissance des exportations pétrolières et de bois • taux de croissance des investissements dans le secteur pétrolier et du bois • Taux de croissance des investissements directs étrangers dans le secteur pétrolier et le secteur du bois
Evaluation des capacités d'intervention financière de l'Etat	• Taux de croissance des recettes fiscales • Taux d'investissement public • Solde primaire hors pétrole • Niveau des dépenses pro pauvres
Position du pays vis-à-vis de l'extérieur	• Devises en jours d'importation • Avoirs extérieurs nets • Solde de la balance des paiements
Situation sociale et vulnérabilité des populations	• Evolution des prix des denrées de première nécessité sur le marché • Nombre d'emplois nets crées mensuellement • Montants mensuels des arriérés sur salaires et pensions versés

Impact prévu sur les OMDs

Il est impossible de prévoir de manière précise et pour tous les OMDs l'impact des crises du fait de la disponibilité de données avec le niveau de détail et la fréquence voulus.par ailleurs, les effets des crises sont encore relativement limités. Toutefois il est possible de dire de manière globale que :

- ✓ Les indicateurs des OMDs liés à l'éducation et à la santé (2,,4,5,6) peuvent se dégrader rapidement si les recettes de l'Etat s'amenuisent, sous l'effet d'une baisse de l'activité économique dans le secteur pétrolier et non pétrole, entraînant une contraction des dépenses liés aux investissements dans les secteur sociaux. Compte tenu du rôle majeur que joue le Gouvernement dans le financement de ces secteurs, une baisse continue et durable de ses ressources causerait des dommages difficilement supportables.

- ✓ Si les crises perdurent, elles risquent de concentrer toute l'attention sur les secteurs les plus sensibles. Dans un tel contexte les préoccupations liées au genre (OMD 3) notamment pour ce qui concerne la promotion du statut juridique de la femme, la lutte contre les violences et l'autonomisation de la femme risqueraient d'être reléguées au second plan. Ceci serait un tort, car l'histoire récente des pays africains ayant connu des conflits a montré que c'est en définitive la femme qui a assuré la survie de la famille, et garantit quelque peu la prise en compte des besoins des enfants sur le plan alimentaire et sur le plan de l'éducation. Au Congo Brazzaville, les femmes ont été remarquables de courage et de persévérance pour faire face aux besoins vitaux de leurs familles.

- ✓ il en est de même des questions environnementales qui nécessitent des financements importants qui ne peuvent être assurés que par l'Etat. Par ailleurs, la baisse des investissements publics pourrait conduire à une raréfaction des ressources pour financer l'entretien des routes, notamment des pistes rurales, ce qui contribuerait à réduire les revenus des ruraux, et donc accentuer la pauvreté monétaire et aussi entraîner une augmentation de la pression sur l'exploitation des ressources telles que le bois.

EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES PROGRES VERS LA REALISATION DES OMD

Les effets du CC en République du Congo se manifestent sous forme d'impacts en 3 canaux de transmission : les précipitations, la température et les ressources en eau qui réalisent le bilan des apports de la pluie, des eaux souterraines et de l'évapotranspiration. En effet depuis les années 1970, le Congo connait dans le même temps :

1. une diminution générale des précipitations annuelles sur l'ensemble du pays avec une certaine variabilité spatiale naturelle qui situe les précipitations les plus abondantes dans le Sud-ouest du pays. Cette baisse s'est accentuée durant la décennie 1980, ceci même dans les zones à forte pluviométrie. Ce déficit pluviométrique engendre une sécheresse en Afrique humide et est la plus intense de tous celles enregistrées depuis les années 1950 dans la région ;

2. une augmentation générale des températures maximales d'environ 0,76°C et 0,69 °C pour les températures minimales avec une variabilité modérée dans l'espace temporelle. Mais à l'échelle saisonnière, le réchauffement le plus marqué se produit en saison sèche (juin à

septembre) ou hivers austral. Spatialement, le réchauffement est plus marqué dans les zones de savane au centre et au sud du pays. Celui-ci est accentuée artificiellement dans les grandes agglomérations (Brazzaville et Pointe Noire) et dans les autres villes de plus de 10 milles habitants ;

3. une baisse générale des écoulements des fleuves Oubangui-Congo (+19% à -9%) et de leurs affluents à partir des années 1970 (Voir aussi Laraque et al., 2001). De même dans le Sud Congo, les écoulements du Kouilou-Niari sont à la baisse. Cette tendance est similaire à l'évolution annuelle des précipitations. L'évapotranspiration s'est donc accrue dans le même temps. Souvent dans la zone Sud du Congo, l'évapotranspiration excède les précipitations sur l'ensemble du bassin du Congo (Matsuyama et al., 1994).

Les prédictions des modèles climatiques du logiciel comme MAGICC/SCENGEN (GIEC[1]/IPCC) montrent que pour toutes les localités au Nord de 2°S , on assisterait à une augmentation de la pluviométrie à un rythme de 0,25 à 0,3% tous les 5 ans et au sud de cette latitude, le changement des précipitations sera presque nulle, parfois légèrement négatif (entre 2030 et 2100), c'est-à-dire stable. Au cours de la saison sèche, le Congo connaîtra plus de diminution de précipitations par rapport à l'état actuel, c'est-à-dire des saisons sèches plus rudes, en particulier dans le Sud Congo. Les températures seraient par contre en hausse dans toutes les localités. L'augmentation de température dépasserait à l'échelle annuelle 1°C (en 2050) et pourrait atteindre 3°C à l'horizon 2100. Tenant compte de l'augmentation des deux premiers canaux de transmission, la baisse des écoulements devrait se maintenir et les différents cours d'eau du Congo auront du mal à revenir à leur état d'équilibre de la période avant 1970.

Les impacts sr le milieu biophysique se manifestent par des événements de plus en plus extrêmes tels que : - les inondations de plus en plus fréquentes dans la Cuvette congolaise (Mossaka), la zone basse du littoral et de manière particulière à Brazzaville ; - l'ensablement des biefs qui impose des déplacements des ports d'accostage et des arrêts de navigation en nombre de jours sans cesse croissants (1940-1969 :1 jour ; 1990-1993 :103 jours) et - les érosions dans la zone du littoral déjà amorcés dans le passé (avec un recul annuel important du trait de côte dans la baie de Loango) et dans les zones collinaires urbaines anarchiquement occupées. Une population de 750 000 habitants sera menacée en 2050 et atteindra presque 1 200 000 en 2100. Les Ilots de Chaleur Urbains (ICU) génèrent des bouffées de chaleur qui influent sur la qualité de la vie et du travail et favorisent l'aggravation de certaines maladies (paludisme, allergies…).

Dans les secteurs socio-économiques comme : - l'agriculture qui reste essentiellement pluviale et très sensible aux variations climatiques, l'instabilité des saisons pluvio-agricoles (octobre à décembre et mars à mai) caractérisée, soit par un raccourcissement ou un décalage dans le temps, soit par l'inexistence de l'une des saisons, restreint la gamme de spéculations possibles. La tendance observée dans l'accroissement des températures extrêmes, notamment le relèvement des températures minimales dans la vallée du Niari (20°C) pourrait entraîner des conditions favorables à la culture de palmier à huile sélectionné. De même, certains cultivars des légumineuses alimentaires comme *Cajamus cajan* (pois d'angole) et *Vigna inguiculata* (Niébé) vont s'accommoder à une pluviométrie modérée et trouveront des meilleures conditions climatiques (CNI, 2001) ; - l'énergie : la baisse des écoulements perturbe le fonctionnement des barrages hydro-électriques dans la Vallée du Niari ; - l'hydraulique : la baisse des précipitations a entraîné un déficit de recharge des nappes aquifères profondes particulièrement à Pointe-Noire. A terme, l'alimentation en eau de cette ville subira plus de contraintes – la forêt congolaise caractérisée par une diversité biologique exceptionnelle, les impacts du CC sont pour l'instant peu perceptibles

[1] Groupe intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

mais la forêt sera de plus en plus soumise aux contraintes anthropiques – le commerce le long des axes fluviaux ensablés continuellement est basé sur les produits de pêche et soutenu essentiellement par les femmes qui voient leurs revenus baissés.

Face impacts des effets du CC, en - agriculture, les paysans fort de leur expérience et des pratiques partagées apprises, ils choisissent des cultivars et des variétés adaptés (par exemple l'arachide ouest-africaine) au bouleversement des cycles culturaux. Le système de polycultures a été aussi adopté pour y faire face. Les projections des scenarios socioéconomiques dans la sécurité alimentaire suggèrent que dans celui de l'autosuffisance (A2), le pays doit faire des efforts pour un développement endogène (augmentation du taux de couverture) pour diminuer les importations alimentaires tels que le riz, aliment complémentaire du manioc qui a une couverture largement supérieure (115%) par rapport à celui des solutions mondiales (B2) même si dans les deux cas le PIB doit augmenter. En y introduisant des technologies innovantes dans le cadre du PNSA, on atteint des rendements de 2 200kg/ha à la place des traditionnelles (800 kg/ha). Pour l'ensablement, seules quelques actions réactives ont été entreprises par le gouvernement par le dragage de Mossaka et du port fluvial de Brazzaville. Les pêcheurs, avec des prises de plus en plus faibles, s'adaptent de manière onéreuse en cherchant des zones poissonneuses plus lointaines. L'adaptation aux érosions sur le littoral n'est pas passée au stade de mise en œuvre. Cependant certaines mesures visant à mettre certaines zones en défens ont été prises par le gouvernement.

Au regard de ce qui précède, seuls les OMD suivants en rapport avec les effets du CC ont progressé de manière positive. Ce sont :

- OMD1 : le choix des cultivars et des variétés résistants par les paysans et la pratique de la polyculture auxquels il faut ajouter les résultats de l'introduction des technologies innovantes dans l'agriculture par le gouvernement dans le cadre du PNSA a fait croître les rendements. De même, la préservation des habitations lors des inondations dues à l'ensablement par le dragage de la ville de Mossaka en est une contribution pratique significative, autant pour le dragage de certains ports comme celui du Beach de Brazzaville ;

- OMD 3 : Etant donné que les agriculteurs sont en majorité des femmes (90%) et la commercialisation des produit s de la pêche sont faites également par elles, la progression de l'atteinte de cet OMD a été freinée par les efforts considérables que doit fournir le gouvernement pour faire des dragages continus ;

- OMD 6 : L'amplification de la chaleur favorise les maladies vectorielles, respiratoires, de la peau, les migraines. Les efforts du gouvernement en instituant une prise en charge gratuite du traitement du paludisme pour les enfants d'âge inférieur à 10 ans a permis de progresser sur la voie de l'atteinte de cet OMD. Ce qui soulage les familles ;

- OMD7 : Les efforts du Congo dans la conservation de la biodiversité se sont traduits dans la préservation de certaines zones du littoral pour la conservation de la mangrove des érosions, des inondations et des effets anthropiques. Mais ce qui a le plus fait progresser cet OMD, c'est l'application sur le terrain des mesures de conservation et d'aménagement de la forêt qui contribue en tant que puits de CO_2 à réguler la température du globe ;

- OMD 8 : Le respect des conventions sur la CCNUCC et sur la biodiversité a permis de contraindre le gouvernement à rendre obligatoire les études d'impacts par les entreprises. Les partenariats tissés dans le cadre de navigation (CICOS[2]) sur le fleuve Oubangui-Congo constituent des instruments importants de consultation commune pour permettre une

[2] Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha

exploitation harmonieuse des ressources. Mais cet élan est souvent freiné par l'inapplication des décisions prises.

4. Domaines de coopération

La République du Congo est un pays assez pénalisé en matière d'appui de la part des partenaires au développement qui estiment que le pays dispose de beaucoup de ressources, étant un pays à revenu intermédiaire. Et pourtant, le pays a beaucoup de défis auxquels il doit faire et beaucoup de goulots d'étranglement à lever, comme cela ressort dans ce rapport.

C'est pourquoi le Gouvernement veut forger un partenariat nouveau et plus dynamique avec les partenaires au développement dans l'optique de l'atteinte des OMDs en 2015 dans les principaux domaines ci- après :

- l'appui technique en matière de réformes des structures pour lui permettre de rendre celles concernées par les OMDs plus efficaces et plus engagées dans l'atteinte des objectifs ;

- l'appui technique à la formulation des politiques et des stratégies pertinentes pour la résolution des problèmes sociaux dont le chômage et la pauvreté ;

- l'appui technique à l'évaluation des coûts des programmes et projets pour l'atteinte des OMDs ;

- l'appropriation du processus de Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi dont les jalons sont en cours de mise en place à travers l'élaboration des CDMT et la formation sur la Gestion axée sur les Résultats

5. Mécanisme de suivi et de mise en œuvre

Le Congo souffre de faiblesse dans l'organisation et le fonctionnement de son système statistique qui rejaillit sur tous les dispositifs de suivi et d'évaluation des programmes et projets, dont notamment le DSRP. Sur le plan institutionnel, la loi statistique adoptée en 2009 peine à être appliquée, ce qui aurait permis d'asseoir les différentes structures de collecte, de traitement et de diffusion de l'information, dans un cadre organisé. **Ainsi un des goulots d'étranglement le plus urgent à lever est la réforme institutionnelle du système national d'informations statistiques.** Par ailleurs, le mécanisme de suivi évaluation du DSRP prévu est peu performant à cause de la faiblesse des services sectoriels de statistiques qui ne peuvent fournir les données avec la régularité prévue. Enfin, le Congo a organisé très peu d'enquêtes à couvrir nationale permettant d'avoir des données. L'appui des partenaires au développement est crucial pour aider le Congo à réformer son système statistique pour en faire un outil performant de suivi et de prise de décision.